

COMMENT ETRE PARTENAIRE DE L'ÉCOLE QUAND ON EST PARENT À BESOINS SPÉCIFIQUES ?



Alice PIERARD

ETUDE UFAPEC
AOUT 2020 | 07.20/ET1



Résumé

Pour que les parents à besoins spécifiques soient de réels partenaires de l'école, les deux parties doivent se mobiliser : les parents et l'école. Comment accueillir la diversité de ces parents ? En tant que parent à besoins spécifiques, comment se faire sa place dans l'école de ses enfants ? Quelles ressources développer et utiliser pour être dans un réel partenariat ? Quels freins et leviers ?

Mots-clés

Partenariat, Collaboration, Coopération, Relations école-familles, Parents, Ecole, Enseignement, Implication parentale, Interaction, Relation, Place, Besoins spécifiques, Handicap, Déficience, Différence, Freins, Pistes, Leviers, Aménagements, Accessibilité, Intégration

Remerciements

Nous remercions vivement toutes les personnes qui ont consacré du temps et de l'énergie à l'UFAPEC dans le cadre de cette étude. Nous pensons tout particulièrement à nos témoins :

- Dirk Mostien, papa autiste Asperger ;
- Eliane Demunter, responsable de l'asbl Grandir ensemble et source de témoignages de parents malentendants ;
- Isabelle Barbier, maman en situation de handicap physique ;
- Julie, maman sourde ;
- Sophie Leclère, maman multidys, HP et TDAH ;
- Yves Vandermeulen, papa aveugle ;
- Amélie, Aurélie, Benoît, Carla, Fatima, Frédéric, Mélanie et Toshi, les 8 enseignants et logopède nous ayant partagé leur regard sur le sujet ;
- Toutes les personnes ayant répondu à notre enquête en ligne.

Nous tenons à remercier chaleureusement pour leur relecture attentive Bernard Hubien, secrétaire général de l'UFAPEC, Carine Doutreloux, présidente de l'UFAPEC, Bénédicte Loriers et Dominique Houssonloge, chargées de mission à l'UFAPEC, François Jeanjean, papa bénévole au sein de l'UFAPEC.



Table des matières

| | |
|------------------------------------------------------------------------------|----|
| Introduction | 4 |
| Notions à définir | 6 |
| • Parents à besoins spécifiques | 6 |
| • Partenariat école-familles | 8 |
| • Ecole inclusive et aménagements | 10 |
| • Enfant aidant proche | 11 |
| Le partenariat école-familles : cadre légal | 12 |
| Le partenariat école-familles : parole aux acteurs | 14 |
| • Le regard des parents à besoins spécifiques | 16 |
| • Le regard des autres parents | 23 |
| • Le regard des enseignants | 28 |
| Freins au partenariat avec l'école quand on a des besoins spécifiques | 32 |
| • La méconnaissance des besoins spécifiques | 33 |
| • La formation des enseignants | 33 |
| • Les outils de communication | 34 |
| • L'accessibilité des écoles | 34 |
| • L'organisation des réunions de parents | 35 |
| • Le suivi scolaire de son enfant | 36 |
| • Le repli sur soi | 36 |
| • Le manque de moyens | 37 |
| Pistes : quels leviers pour faciliter le partenariat ? | 38 |
| • Sensibiliser et informer sur les besoins spécifiques dans les écoles | 39 |
| • Améliorer la formation des enseignants | 39 |
| • Utiliser des outils de communication variés | 40 |
| • Favoriser les échanges et la communication | 40 |
| • Rendre les écoles accessibles | 42 |
| • Développer des mécanismes d'entraide | 42 |
| • Inclure tous les parents dans la communauté scolaire | 43 |
| • Créer un poste « personne de référence » | 44 |
| • Donner des moyens aux écoles | 44 |
| • Oser innover pour s'adapter | 45 |
| Conclusion | 46 |
| Bibliographie | 47 |



Introduction

Nous avons conclu notre étude de 2017 sur l'inclusion des personnes en situation de handicap en affirmant que même si la société et l'école sont de plus en plus inclusives, il y a encore du chemin à parcourir pour tendre vers l'inclusion.¹

Au niveau de l'enseignement, le processus est bien enclenché et nous y participons en tant qu'organisation représentative des parents et associations de parents d'élèves dans les organes de concertation. Elèves en intégration dans l'enseignement ordinaire, classes intégrées, aménagements raisonnables, pôles territoriaux, etc., tout est mis ou se met doucement en place pour accueillir au mieux les élèves à besoins spécifiques dans notre système scolaire. Mais qu'en est-il des parents à besoins spécifiques ? Peut-on être un partenaire de l'école quand on a des besoins spécifiques ?

Cette question a émergé de notre assemblée générale et donné naissance à une revendication dans notre mémorandum de 2019. *Mettre en place une série de dispositifs d'accueil des parents ayant des besoins spécifiques (handicaps visibles et invisibles) pour leur permettre d'accéder aux séances d'information, aux lieux de rendez-vous et de rencontre, de comprendre les attendus vis-à-vis de l'enfant et de la famille (comme tout autre parent).*²

En lien avec cette revendication, l'assemblée générale a souhaité que l'UFAPEC aille à la rencontre de ces parents pour leur donner la parole et entendre leur point de vue afin de mieux connaître et faire connaître cette réalité et leur permettre de jouer leur rôle dans la collaboration école-familles.

On parle beaucoup des besoins spécifiques des élèves (déficience mentale, physique ou sensorielle, troubles d'apprentissages ou du comportement), mais ces besoins ne disparaissent pas soudainement à la fin de la scolarité et ces élèves peuvent à leur tour devenir des parents d'élèves. Pour d'autres, ces besoins peuvent apparaître à l'âge adulte, suite à un accident, sans les empêcher de devenir ou de rester parent d'élève.

Ces besoins spécifiques peuvent impacter la relation avec l'école. L'objectif de cette étude est de voir comment ces besoins spécifiques influencent la collaboration avec l'équipe éducative et ce qui peut être mis en place pour aider ces parents à exercer pleinement leur rôle de parents d'élèves.

Même si notre société évolue dans le sens de l'inclusion et de l'ouverture aux différences, il faut admettre que les écoles ne sont pas toutes accessibles, que la communication avec un parent sourd ou aveugle est plus difficile (le premier pourra avoir du mal à participer activement aux réunions de parents, le deuxième ne saura pas lire les documents émanant de l'école), que l'acceptation du handicap n'est pas encore la norme, etc. Dans ce cadre, quelle place accorde-t-on aux parents à besoins spécifiques à l'école ?

¹ PIERARD Alice, *L'inclusion des personnes en situation de handicap : une réalité ou un idéal ?*, étude UFAPEC 2017, décembre 2017.

² Mémorandum UFAPEC 2019, p. 22.



Le partenariat école-familles avec des parents à besoins spécifiques concerne la communauté scolaire dans son ensemble. Tout parent d'élève a des droits et devoirs pour exercer son rôle d'accompagnement de son enfant dans sa scolarité et donc de partenaire de l'école. Cela nécessite des aménagements qui passent par une posture d'ouverture et d'un accueil de la différence, de défendre, promouvoir et assurer les principes de bienveillance, de respect de l'autre, d'égalité et de non-discrimination, afin de permettre à tous les parents d'être ces réels partenaires de l'école. Ces enjeux sont essentiels !

Pour que les parents à besoins spécifiques soient de réels partenaires de l'école, les deux parties doivent se mobiliser et agir dans ce sens : les parents eux-mêmes et l'équipe éducative. Comment rendre l'école plus inclusive et accueillir la diversité des parents à besoins spécifiques ? Est-ce réaliste et encouragé ? En tant que parent à besoins spécifiques, comment se faire sa place et exercer pleinement son rôle de parent d'élève dans l'école de ses enfants ?

Les besoins de ces parents sont variés, les aménagements nécessaires ne seront pas les mêmes pour un parent en chaise roulante que pour un parent autiste. De plus, l'école ne sait pas toujours qu'elle a affaire à des parents ayant un profil particulier. Certains besoins spécifiques sont invisibles. La différence n'est pas toujours perceptible et souvent identifiée à un désintérêt ou un manque de volonté de collaborer avec l'école. Ces parents peuvent donner une impression de « normalité ». Comment tenir compte de la variété des besoins spécifiques des parents dans le partenariat école-familles ? Une intégration des parents au cas par cas est-elle possible ? Quelles ressources développer et utiliser pour s'adapter et être dans un réel partenariat avec ces parents ?

Dans la première partie de cette étude, nous prenons le temps de définir les notions importantes (parent à besoins spécifiques, partenariat école-familles, école inclusive, enfant aidant proche). Ensuite, nous présentons le cadre légal de ce partenariat. La partie centrale donne la parole aux acteurs de terrain pour montrer les réalités rencontrées au quotidien et entendre leurs réflexions et propositions pour une amélioration du partenariat avec les parents à besoins spécifiques. Pour ce faire, nous avons mené une enquête en ligne destinée à tous les parents (à besoins spécifiques ou non). Nous avons aussi récolté des témoignages de parents à besoins spécifiques et d'enseignants (par mail, appel ou visio conférence vu la situation sanitaire). A partir de ce retour du terrain, nous pourrions d'abord développer les freins à la collaboration avec l'école pour les parents à besoins spécifiques et terminer ensuite en nous attardant sur les pistes et leviers pour rendre possible le partenariat.

Notions à définir

Parents à besoins spécifiques

Nous utilisons le terme **parent d'élève** comme défini dans le décret portant sur les associations de parents d'élèves. *Toute personne investie de l'autorité parentale, selon les principes de l'autorité parentale tels que définis au titre IX du Code civil, articles 371 à 387, modifié par la loi du 13 avril 1995 relative à l'exercice conjoint de l'autorité parentale et la loi du 29 avril 2001 relative à la tutelle des mineurs, ou qui assume la garde en droit ou en fait d'un mineur soumis à l'obligation scolaire et inscrit dans une école subventionnée ou organisée par la Communauté française.*³

Nous avons choisi de prendre comme définition des **besoins spécifiques** celle du décret relatif aux aménagements raisonnables dans l'enseignement obligatoire. *Un besoin spécifique est un besoin résultant d'une particularité, d'un trouble, d'une situation permanente ou semi-permanente d'ordre psychologique, mental, physique, psycho-affectif faisant obstacle au projet d'apprentissage et requérant au sein de l'école, un soutien supplémentaire pour permettre à l'élève de poursuivre de manière régulière et harmonieuse son parcours scolaire dans l'enseignement ordinaire fondamental ou secondaire.*⁴

Ce qui nous intéresse ici est la première partie de la définition. Sont compris dans cette définition les déficiences et handicaps mentaux, physiques et sensoriels (visuel et auditif), mais aussi les troubles du comportement et de l'apprentissage. L'idée est de reprendre dans cette définition toutes les personnes pouvant relever d'un type ou l'autre de l'enseignement spécialisé et ayant potentiellement besoin d'aménagements pour poursuivre leur scolarité dans l'enseignement ordinaire.

Nous parlerons donc dans cette étude des adultes à besoins spécifiques devenus parents d'élèves fréquentant l'enseignement obligatoire.

Les besoins spécifiques n'impactent pas seulement la scolarité mais aussi d'autres aspects de la vie : quotidienne, professionnelle, relationnelle, etc. C'est pourquoi il est important de tenir compte de ces besoins dans le partenariat école-familles.

Comment un parent en chaise roulante peut-il être un partenaire de l'école s'il n'y a pas accès ? Comment un parent ayant un handicap mental peut-il suivre la scolarité de son enfant s'il ne comprend pas les documents émanant de l'école ? Comment un parent ayant une grosse dyslexie, qui n'a pas été prise en charge et qui l'a empêché de développer une maîtrise suffisante de l'écrit, peut-il déchiffrer les documents scolaires ? Comment assurer la prise en compte d'un parent malvoyant ou malentendant lors de réunions de parents ? Quelle relation établir avec un parent autiste ? Comment communiquer avec un parent dysphasique qui a du mal à comprendre ou à s'exprimer ?

³ Décret portant sur les Associations de parents d'élèves et les Organisations représentatives des parents et Associations de parents d'élèves, 30 avril 2009, p. 1.

⁴ Décret relatif à l'accueil, à l'accompagnement et au maintien dans l'enseignement ordinaire fondamental et secondaire des élèves présentant des besoins spécifiques, 7 décembre 2017, p. 1.

La liste des questions n'est pas exhaustive. Ce sont toutes des questions importantes à prendre en compte pour un partenariat école-familles efficace avec des parents à besoins spécifiques. La problématique est vaste car les besoins sont variés.

Des proches (le partenaire, s'il n'a pas de besoins spécifiques) ou un service social sont souvent sollicités pour apporter un soutien à la maison et faire le lien avec l'école. Le parent à besoins spécifiques peut avoir la nécessité d'être aidé dans l'exercice de son rôle de parent. Il faut pouvoir tenir compte de la gravité du handicap, de troubles associés, du vécu singulier de chacun et de la façon dont le handicap pèse sur la vie du parent et de son enfant.

Les effets du besoin spécifique sur la vie familiale peuvent se traduire par un stress parental, une détresse psychosociale, des souffrances, des risques d'abus ou de négligence sur l'enfant, une parentification du jeune.

Faut-il pour autant remettre en question l'aptitude de ces parents à éduquer leurs enfants ? Face aux craintes possibles de ne pas être à la hauteur et à un probable sentiment d'incompétence parentale (par exemple pour le suivi scolaire), une réaction positive et constructive est de valoriser le parent dans ses compétences, ses droits et ses libertés individuelles.

Un parent à besoins spécifiques est avant tout un adulte responsable de son enfant, comme tout parent. *Le DOCE (coordination des ONG pour les droits de l'enfant) définit la parentalité comme un processus qui naît et se nourrit de l'interaction parent-enfant, implique des droits et des devoirs du parent vis-à-vis de son enfant, des mécanismes psychiques et affectifs pour répondre aux besoins de l'enfant, ainsi que des pratiques (de soins et éducatives).⁵*



© Pixabay

⁵ Couples et familles asbl, *Quels soutiens à la parentalité ?*, dossier n°120, 2017, p. 44.



Partenariat école-familles

Comme tous les parents, ceux ayant des besoins spécifiques peuvent développer une diversité d'attitudes parentales face à l'école : confiance aveugle, attentivité et valorisation des travaux de l'enfant, investissement à la hauteur de leurs moyens, aide lors d'activités, craintes envers le monde scolaire, absence ou « démission », difficultés de communications (parfois renforcées par le besoin spécifique), sentiment de jugement, désaccord, agressivité, critique, décalage...

L'implication dans la vie scolaire de son enfant relève des devoirs, mais aussi des droits de tout parent. Ceci afin d'assumer ensemble l'éducation de l'élève en étant chacun dans son rôle de parent ou d'enseignant. Le partenariat école-familles suppose une réelle alliance éducative. Il est une association active des parents et de l'équipe pédagogique qui, tout en maintenant leur autonomie et en respectant leurs individualités propres, unissent leurs efforts en vue de réaliser un objectif commun : le bien-être et une scolarité harmonieuse de l'élève et son développement personnel, à l'école comme à la maison.

L'élève est le premier bénéficiaire du climat de confiance qui peut s'instaurer entre l'école et la famille. Une communication harmonieuse, un dialogue continu et une cohérence pédagogique dans un esprit de coresponsabilité éducative génèrent chez l'élève moins d'absentéisme, plus de respect, d'attention et d'envie d'apprendre. La collaboration entre parents et enseignants est source de prévention, d'équilibre et de bien-être chez l'enfant.

Le partenariat école-familles ne se limite donc *pas à la participation effective dans l'école*. Selon Abdeljalil Akkari et Nilima Changkakoti, cela comprend plus de choses, et sort même des milieux familial et scolaire à *savoir tout ce qui se joue dans l'espace familial, mais aussi dans les espaces intermédiaires (pairs, quartiers, communautés) en termes d'éducation et de scolarisation*.⁶

Pour aller plus loin que la notion de partenariat, certains professionnels, comme Bruno Humbeeck⁷ et Willy Lahaye⁸, insistent sur la notion de **coéducation**. Dans une communication harmonieuse et un dialogue continu, les parents et l'équipe éducative sont des coéducateurs de l'enfant, respectant chacun les missions de l'autre même si certaines s'entrecroisent. Les missions des parents et de l'école étant complémentaires, une coopération respectueuse a tout son sens.

Selon le principe de coéducation, l'enfant est éduqué dans deux milieux différents, l'école et la famille, ceci en reconnaissant les spécificités propres et complémentaires de ces deux espaces tout en veillant à placer l'enfant au centre du processus. *Pour une collaboration réussie, il faut que les partenaires, familles et école, se reconnaissent mutuellement et acceptent d'œuvrer en complémentarité pour assurer les tâches d'instruction, d'éducation et de socialisation*.⁹ Cette complémentarité peut effectivement prendre diverses formes selon les familles et les écoles.

⁶ AKKARI Abdeljalil et CHANGKAKOTI Nilima, « Les relations entre parents et enseignants », in *La revue internationale de l'éducation familiale* n°25, 2009, p. 111.

⁷ Psychopédagogue et docteur en sciences de l'éducation.

⁸ Philosophe et docteur en sciences psychologiques et de l'éducation.

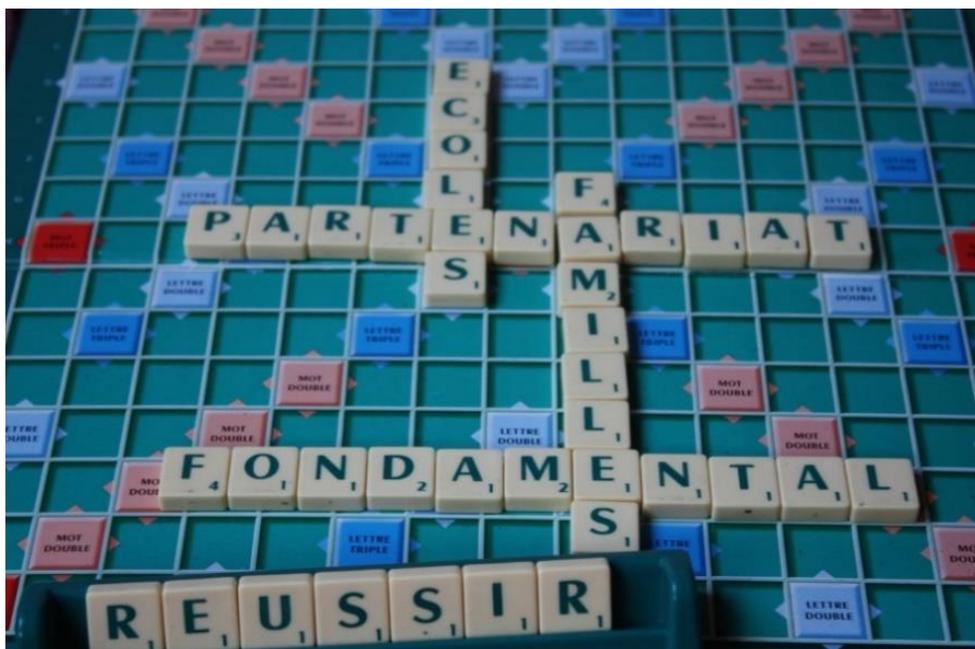
⁹ AKKARI Abdeljalil et CHANGKAKOTI Nilima, « Les relations entre parents et enseignants », op cit., p. 117.

Coéduquer, c'est faire équipe dans l'éducation de l'enfant, mais ce n'est pas coenseigner ou s'immiscer dans la pédagogie de l'enseignant, cogérer ou éduquer la famille. *L'école coéducative, c'est celle qui éduque avec la famille en favorisant son inclusion, pas celle qui prétendrait éduquer la famille en lui donnant des leçons. Coenseigner, cogérer, prétendre éduquer la famille : voilà donc les trois écueils qu'il faut à tout prix éviter si l'on entend, par la coéducation, mettre en place les conditions d'une relation école-famille favorisant l'évolution psychosociale harmonieuse de l'enfant/élève.*¹⁰

Dans la théorie, le partenariat et la coéducation sont de belles notions, mais la pratique diffère selon les écoles et les parents.

*En théorie, évidemment, tout le monde se déclare prêt à collaborer, à coordonner son action avec celle de ceux qui occupent d'autres positions. Mais la théorie est un étrange pays dans lequel tout a l'air si facile que chacun voudrait y vivre... Et c'est en se heurtant à la réalité effectivement vécue par l'enseignant dans la relation quotidienne avec le parent que le désir de coéducation, explicitement affirmé dans la sélection de l'item (90 % des enseignants trouvent la coéducation à la fois souhaitable et nécessaire), tend à s'éroder pour laisser la place aux représentations plus pessimistes qui rendent les attentes plus réalistes et les aspirations plus pragmatiques.*¹¹

Il ne suffit pas de souhaiter un partenariat école-familles réussi, mais il faut se donner les moyens pour le mettre en place. En tant que parent, veiller à s'impliquer dans la vie scolaire de son enfant, s'informer pour comprendre le fonctionnement de l'école et participer aux événements permettant la collaboration. En tant qu'enseignant, veiller à inclure tous les parents dans la vie active de l'école selon les compétences et le vécu de chacun. Cela passe par un accueil, une mise en confiance et une information des parents, tous n'étant pas à l'aise avec l'école et la culture scolaire.



© France Baie

¹⁰ BERGER Maxime, HUMBEECK Bruno et LAHAYE Willy, *Parents, enseignants... éduquer ensemble en restant chacun à sa place*, 2018, p. 120.

¹¹ Idem, p. 62.



- **Ecole inclusive et aménagements**

Intégration, aménagements raisonnables, pôles territoriaux... notre système scolaire s'est lancé depuis plusieurs années sur le chemin d'une école plus inclusive.

Un élément essentiel dans l'évolution vers cette école plus inclusive est la définition et la mise en place **d'aménagements raisonnables** pour les élèves à besoins spécifiques.

Les aménagements raisonnables sont des mesures appropriées, prises en fonction des besoins dans une situation concrète, afin de permettre à une personne présentant des besoins spécifiques d'accéder, de participer et de progresser dans son parcours scolaire, sauf si ces mesures imposent à l'égard de l'établissement qui doit les adopter une charge disproportionnée. Ils peuvent être matériels ou immatériels, pédagogiques ou organisationnels. Parfois, plusieurs aménagements sont également nécessaires pour un seul élève.¹²

L'optique des aménagements est de répondre à un souci d'équité. Il ne s'agit pas d'avantager la personne à besoins spécifiques mais de compenser les désavantages liés à sa situation. L'idée est de permettre l'accès normal aux différents services en s'adaptant à la singularité des personnes et de leurs besoins spécifiques.

Depuis la rentrée scolaire 2018, un décret relatif à l'accueil, à l'accompagnement et au maintien dans l'enseignement ordinaire fondamental et secondaire des élèves à besoins spécifiques est entré en vigueur et rend obligatoire la mise en place des aménagements raisonnables pour les élèves à besoins spécifiques.¹³

Faut-il aller plus loin et envisager une circulaire ou un décret organisant l'accueil et le partenariat avec les parents à besoins spécifiques ? Il faut en tout cas tenir compte du fait que des aménagements mis en place pour des élèves peuvent aussi servir aux parents. Une rampe d'accès à l'école, des pictogrammes, l'utilisation d'outils informatiques, le recours à la communication orale, la triangulation avec un éducateur ou un agent PMS etc. peuvent permettre aux parents de se sentir accueillis dans l'école et d'y trouver leur place dans la communication avec le personnel de l'établissement scolaire.

Être une école inclusive et ouverte aux élèves à besoins spécifiques signifie-t-il être une école accueillante pour les parents à besoins spécifiques ?

Les décrets et circulaires permettant un enseignement plus inclusif sont une base, une ressource non négligeable pour nos demandes dans le cadre du partenariat école-familles avec les parents à besoins spécifiques.

¹² UNIA, « A l'école de ton choix avec un handicap. Les aménagements raisonnables dans l'enseignement », juillet 2019, p. 11.

¹³ Décret relatif à l'accueil, à l'accompagnement et au maintien dans l'enseignement ordinaire fondamental et secondaire des élèves présentant des besoins spécifiques, 7 décembre 2017.



Enfant aidant proche

Quand on parle d'aidant-proche, il s'agit d'une personne qui apporte une aide et un soutien continu et régulier à un proche malade, en situation de handicap, etc. L'enfant aidant-proche est dans un état de protection, d'aide envers son ou ses parent(s). Il risque de ne pas penser à lui, d'être parentifié.

Pour donner des exemples de soutien apporté par des enfants aidant proche : *les plus petits sont en général sollicités pour apporter à leur parent immobilisé des objets, répondre au téléphone. Vers 11 ans, on leur demande de contribuer aux tâches ménagères, prendre en charge les autres frères et sœurs. Les jeunes aidants sont aussi amenés à prodiguer des soins comme donner des médicaments, apporter l'oxygène, faire la toilette, habiller... Et tous, quel que soit leur âge, sont conduits, un jour ou l'autre, à remonter le moral du parent dont ils s'occupent.*¹⁴

L'enfant aidant-proche du parent à besoins spécifiques va l'aider dans les différentes tâches pour lesquelles le parent a besoin de soutien, vu son besoin. Cela pourra être source de responsabilisation, de fierté de l'investissement et l'enfant pourra être amené à considérer comme normal d'aider son parent, même si cela a des impacts sur sa vie sociale.

Certains vont dépasser leurs parents, qu'il s'agisse de compétences physiques, linguistiques, intellectuelles, sensorielles. Ils risquent alors de prendre un rôle qui n'est pas le leur et d'être parentifiés. *Ceci peut les entraîner à devenir en quelque sorte « parents de leurs parents ». Ainsi, de nombreux enfants entendants de parents sourds jouent un rôle de traducteur ou d'interprète pour leurs parents, et se retrouvent mêlés à des situations qui peuvent les déborder émotionnellement : intervenir dans un conflit avec les voisins, expliquer au médecin ce dont souffre sa maman, traduire à ses parents pourquoi l'institutrice n'est pas contente de son travail scolaire...*¹⁵

Est-ce le rôle de l'enfant de devenir un aidant-proche ? Quel impact cela peut avoir sur le partenariat école-familles ?

Comme nous avons pu l'aborder dans une analyse de 2016, il est important de laisser l'enfant à sa place d'élève sans en faire le responsable de la communication école-familles (traduction en langue des signes lors de réunions de parents pour un parent sourd, lecture des documents scolaires pour un parent aveugle, etc.). Il ne faut pas lui donner des responsabilités qui ne sont pas les siennes.¹⁶ Il est donc important de trouver d'autres solutions que de passer par l'enfant pour améliorer le partenariat école-familles. C'est l'ensemble des droits de l'enfant qui est touché, et principalement le droit à l'éducation (art. 28 de la Convention des droits de l'enfant) ainsi qu'au repos et aux loisirs (art. 31).

¹⁴ LEBRETON France, « La difficulté est que les jeunes aidants ne se considèrent pas comme aidants », in *La croix*, 6 octobre 2017.

¹⁵ CLERBAUT Nadine, PONCELET Véronique et VAN CUTSEM Violaine, *Handicap et maltraitance*, temps d'arrêt lectures, YAPAKA, pp. 53-54.

¹⁶ PIERARD Alice, *L'enfant, un messenger entre l'école et ses parents ?*, analyse UFAPEC n°34.16, décembre 2016.

Le partenariat école-familles : cadre légal

Le partenariat école-familles est essentiel à la réussite de l'élève. L'école, le politique et les responsables institutionnels l'ont compris depuis de nombreuses années. L'évolution institutionnelle et décrétole en est la preuve.

Jusqu'en 1997, les parents n'avaient pas de reconnaissance légale dans la communauté éducative. Les rôles de chacun étaient bien distincts : les parents éduquaient, l'enseignant instruisait. Beaucoup de parents étaient impliqués notamment via une association de parents mais avec des réalités très différentes d'une école à l'autre selon que la direction était favorable ou non au partenariat école-familles. Peu à peu les mentalités ont changé et ce partenariat est apparu comme un levier dans la scolarité de l'élève.

En 1997, le décret Missions instaure le conseil de participation, obligatoire dans tous les établissements scolaires, regroupant des représentants de tous les partenaires de l'école, y compris les parents.

Le conseil de participation (CoPa) est un espace de démocratie et de débat. Il donne à ses acteurs la possibilité d'exprimer leur avis, de dialoguer et de faire des propositions concrètes dans le but d'améliorer la qualité de vie et d'apprentissage de tous les enfants dans l'école. Plus qu'un simple organe, prescrit par le décret « missions » de 1997 et ressenti par certains comme une obligation, le conseil de participation peut devenir ou est déjà, dans certaines écoles, un élément « vivant » de la communauté scolaire.¹⁷

En 2005, le Contrat pour l'école définit le partenariat école-famille comme une des 10 priorités de l'école.

Priorité 10 : Renforcer le dialogue écoles - familles

La qualité des relations établies entre la famille et l'école constitue un élément qui influe sur la réussite des élèves. C'est un facteur qu'il faut prendre en considération. Pour améliorer cette relation écoles - familles, il nous faut tenir compte des différents vécus des familles et plus particulièrement de leur représentation de l'institution scolaire. Il convient donc de trouver des modalités de réalisations concrètes, différentes et adaptées pour chaque établissement.

Pour réaliser cet objectif, il conviendra de :

- *Mettre en place des projets visant à renforcer les liens « écoles – familles » et à organiser de manière plus systématique la participation régulière des parents à la vie de l'école. (...)*
- *Doter les associations de parents d'élèves d'un cadre décretole spécifique afin de clarifier et de renforcer le rôle qui est le leur dans les relations entre les familles et l'école. (...)*
- *Conclure des contrats « écoles - familles ». ¹⁸*

¹⁷ Extrait du portefeuille de lecture réalisé dans le cadre d'une animation UFAPEC à destination des parents et AP, « Notre place de parent dans l'école », 2017.

¹⁸ Contrat pour l'école, 2005, p. 48.



En 2009, le décret Association de parents fixe un cadre légal pour les AP et par là-même reconnaît une place à part entière aux parents dans l'école. Christian Dupont, ministre de l'enseignement obligatoire en fonction en 2009, exprimait que *L'instruction et l'éducation font partie d'un combat commun aux parents et aux enseignants. Le triangle magique parents-enfants-enseignants doit fonctionner correctement. Si ce n'est pas le cas, il peut y avoir des ruptures importantes défavorables à l'apprentissage. En jouant l'intermédiaire entre l'école et les parents, ces organisations veilleront au bon déroulement de l'enseignement, par exemple, à la bonne compréhension de la langue de l'enseignement, en collaboration avec les associations présentes sur le terrain.*¹⁹

Les échanges au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2009 soulignent toute l'importance de bonnes relations entre l'école et la famille pour la réussite et l'épanouissement de l'élève. Véronique Bonni (PS) appuie le décret en affirmant que *l'importance que les parents attachent à la scolarité de leurs enfants est un des facteurs majeurs de la réussite scolaire ; il faut amener les parents à s'investir dans le système éducatif et dans la vie de l'établissement ; nous devons à cette fin veiller à créer les conditions d'un dialogue constructif entre les parents et la communauté scolaire ; il faut promouvoir une attitude citoyenne à l'école, qui respecte les missions et les valeurs de celle-ci et de la société.*²⁰ Marc Elsen (cdH), confirme que *plutôt que d'établir un rapport de forces entre les parents et l'école, l'objectif est de permettre une relation de dialogue et de bonne intelligence entre les parents, la direction et la communauté éducative, selon un principe appelé "de la bonne distance", chacun gardant ses prérogatives et son influence.*²¹

D'autres structures de participation existent sous des formes variées selon les écoles. La structure de participation officielle est l'association de parents dont tous les parents d'élèves sont membres de droit et qui organise, entre autres, les élections des représentants des parents au conseil de participation lors de l'assemblée générale des parents. Les parents peuvent aussi s'impliquer dans un café des parents, le comité des fêtes, le comité des anciens, l'amicale de l'école ou, de façon plus informelle, dans l'école ou la classe de leur enfant pour différents projets : accompagnement lors de sorties scolaires, aide à la préparation d'un spectacle, aménagement ou rénovation de locaux, etc.

Comme le dit le décret AP, *tout parent d'élève mineur ou majeur est membre de droit de l'association de parents de l'établissement où l'élève est inscrit régulièrement.*²² Les parents à besoins spécifiques sont donc, au même titre que les autres parents, membres de droit de l'association et peuvent être élus au comité ou au conseil de participation.

Le cadre légal permet un investissement égal pour les parents à besoins spécifiques par rapport à celui de n'importe quel parent d'élève. Mais qu'en est-il dans la pratique ?

¹⁹ DAUTREBANDE Violaine, « Décret Associations de Parents, bientôt une AP dans chaque école », in Les parents et l'école, n°63, mai 2009, p. 5.

²⁰ Idem.

²¹ Idem.

²² Décret portant sur les Associations de parents d'élèves et les Organisations représentatives des parents et Associations de parents d'élèves, 30 avril 2009, p. 1.

Le partenariat école-familles : parole aux acteurs

Dans le cadre de cette étude, nous avons prévu et utilisé divers moyens de consultation du terrain. Le public visé en priorité est celui des parents à besoins spécifiques eux-mêmes. Nous avons aussi voulu questionner l'ensemble des parents, car tout parent peut avoir quelque chose à dire sur le sujet et des propositions pertinentes à faire pour une amélioration du partenariat école-familles avec les parents à besoins spécifiques.

Le premier canal utilisé a donc été celui d'un questionnaire en ligne à destination des parents d'élèves avec deux versions possibles selon le statut du répondant. La réponse à la première question « *Selon la définition présente ci-dessus, êtes-vous une personne à besoin spécifique (vous, pas votre enfant) ?* » enclenchait l'un ou l'autre embranchement du questionnaire. Ce questionnaire a été relayé sur notre site internet, via un infolash et notre newsletter mensuelle, mais aussi par des partenaires travaillant dans le monde du handicap. Il était accessible du 19 mars au 11 mai 2020. Parmi les réponses obtenues, nous avons pu en garder et analyser 76 (il y en avait 113 mais des personnes ont répondu en tant que parent d'élève à besoins spécifiques, ce qui biaisait l'enquête).



© Photl.com

En parallèle, nous avons pris contact avec des parents à besoins spécifiques pour obtenir des témoignages plus approfondis. La crise sanitaire causée par la covid 19 ne nous a pas empêchés de récolter ces témoignages, car ils ont pu être réalisés par téléphone, par mail ou par visioconférence.

Nous avons recueilli cinq témoignages de parents à besoins spécifiques :

- Dirk Mostien, papa autiste Asperger ;
- Isabelle Barbier, maman en situation de handicap physique ;
- Julie²³, maman sourde ;
- Sophie Leclère, maman multidys, HP et TDAH ;
- Yves Vandermeulen, papa aveugle.

²³ Il s'agit d'un nom d'emprunt pour anonymiser le témoignage, comme demandé par la personne témoin.

Comme nous l'avons évoqué plus haut dans cette étude, un partenariat école-familles réussi implique un investissement des deux parties : les parents et les enseignants. Nous avons donc décidé de donner la parole à ces professionnels en essayant de toucher l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire. En plus des sept témoignages d'enseignants, nous avons eu celui d'une logopède travaillant dans quatre écoles fondamentales.

Il était aussi prévu de réaliser une rencontre dans le courant du mois de mai avec des parents, à besoins spécifiques ou non, afin de permettre des échanges et d'approfondir les propositions émanant du questionnaire en ligne et des entretiens. Même si de nombreux parents étaient intéressés par cette rencontre, celle-ci n'a pas pu se faire en raison de la situation sanitaire.

Nous prévoyons des rencontres après la publication de l'étude, dans nos différentes régionales, afin de permettre au maximum le débat et une sensibilisation de notre public à ce sujet. Cela pourra insuffler, nous l'espérons, une évolution positive du partenariat école-familles avec tous les parents.

Vu le nombre de réponses au questionnaire en ligne et l'importance donnée aux témoignages, il s'agit d'une recherche qualitative plutôt que quantitative. Cela est appuyé par la richesse des témoignages qui ont permis d'approfondir le sujet avec quelques personnes au regard des réponses plus globales présentes dans l'enquête sur ce partenariat avec les parents à besoins spécifiques.



© Pixabay

Le regard des parents à besoins spécifiques

Avant de réaliser cette étude, nous nous sommes posé la question « Qu'est-ce qu'un parent à besoins spécifiques ? ». Nous avons effectivement pensé aux besoins spécifiques tels que définis et choisis ici, mais cela peut être plus large (voire trop large). Un parent analphabète, un parent ne maîtrisant pas la langue française, un parent de milieu précarisé, etc. peuvent avoir des besoins particuliers et se retrouver dans une situation inconfortable face au milieu scolaire. Doit-on pour autant les prendre en compte dans la définition de parents à besoins spécifiques ?

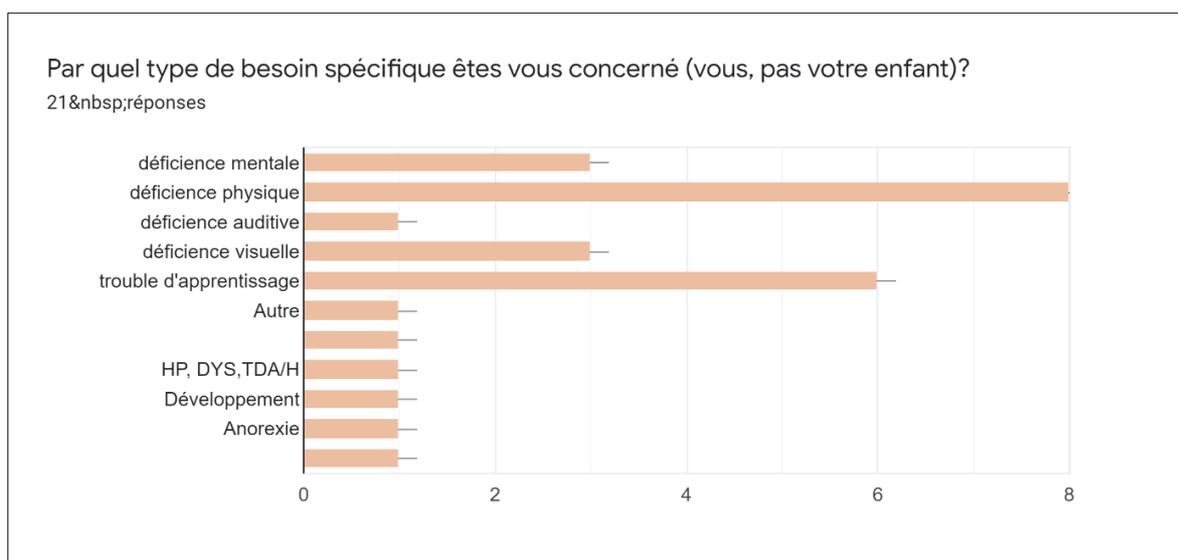
Le champ des besoins spécifiques et les réponses à y apporter étant déjà assez vaste, nous avons préféré nous cantonner à la définition de besoins spécifiques dans le cadre du décret relatif aux aménagements raisonnables. Cela n'empêche pas que les propositions et revendications émanant de cette étude puissent aider d'autres parents, démunis d'une manière ou d'une autre, à être de réels partenaires de l'école.

Un autre questionnement est survenu à la suite des premières réponses au questionnaire en ligne. Des parents avaient répondu être parent à besoins spécifiques alors qu'ils sont parents d'élèves à besoins spécifiques. Est-ce qu'être un parent d'élève à besoins spécifiques implique des besoins spécifiques pour le parent dans le partenariat avec l'école ? On sait que pour certains, la relation avec l'école est un combat permanent, car il faut chaque année rappeler et réexpliquer les besoins de son enfant, demander la mise en place d'aménagements ou d'une intégration, etc. Pour d'autres, un réel partenariat se crée autour des besoins de l'enfant.

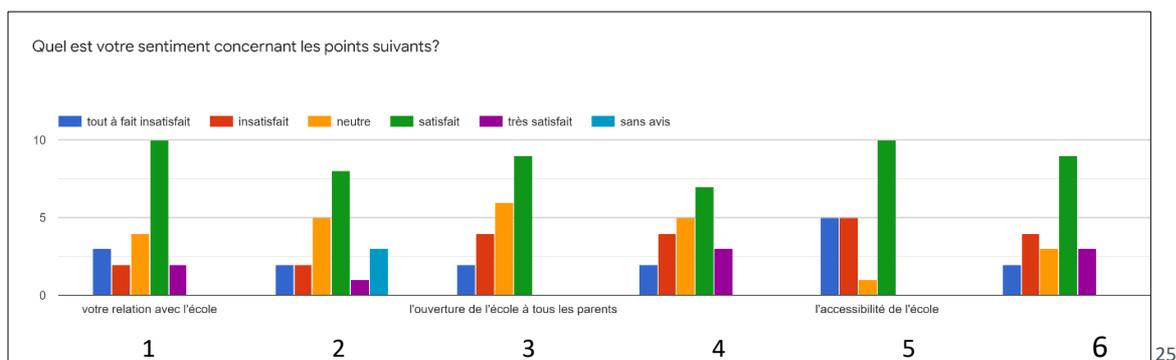
Même si la relation de ces parents à l'école est particulière, ces parents ne sont pas forcément des parents à besoins spécifiques. Pas forcément, car nous avons eu aussi des réponses de parents à besoins spécifiques ayant des enfants à besoins spécifiques (le fils de Dirk est autiste Asperger, les fils de Sophie sont multidys).

Via le questionnaire en ligne, nous avons eu 21 réponses de parents à besoins spécifiques.

La variété des besoins spécifiques est représentée, avec une majorité de réponses de parents ayant une déficience physique ou des troubles d'apprentissages.



Les parents à besoins spécifiques sont plutôt satisfaits de leur relation à l'école (57 %)²⁴, celle aux autres parents (43 %), l'ouverture de l'école à tous les parents (43 %), la communication orale de la part de l'école (52 %) et la compréhension des documents scolaires (57 %). Ce qui est source de divergence d'opinion, c'est l'accessibilité de l'école : 48 % de satisfaits contre 48 % d'insatisfaits. Cette divergence doit s'expliquer par le fait que ce sont les parents en situation de handicap physique ou visuel qui sont concernés par les problèmes d'accessibilité des bâtiments scolaires.



Des éléments de réponses aux questions ouvertes appuient les prises de positions :

- *Jusqu'ici l'école s'est bien adaptée (déplacement du local de certaines réunions de parents afin que je puisse y participer également, possibilité de passer par un autre endroit pour déposer les enfants...) en termes d'aménagement raisonnable. En termes d'inclusion, il y a encore des possibilités d'amélioration (entrer par le même endroit que tous, rendre la totalité des locaux accessibles, etc.).*
- *Dans mon cas en particulier, ça s'est bien passé, mais je crois que j'ai eu de la chance en ce qui concerne le cadre de base (l'accessibilité physique des lieux était déjà relativement satisfaisante afin de ne pas trop m'handicaper, car c'est plus l'environnement qui handicape que le handicap lui-même).*
- *L'ancienne école de mon fils était au courant de mon autisme et ils se sont vraiment adaptés.*²⁶

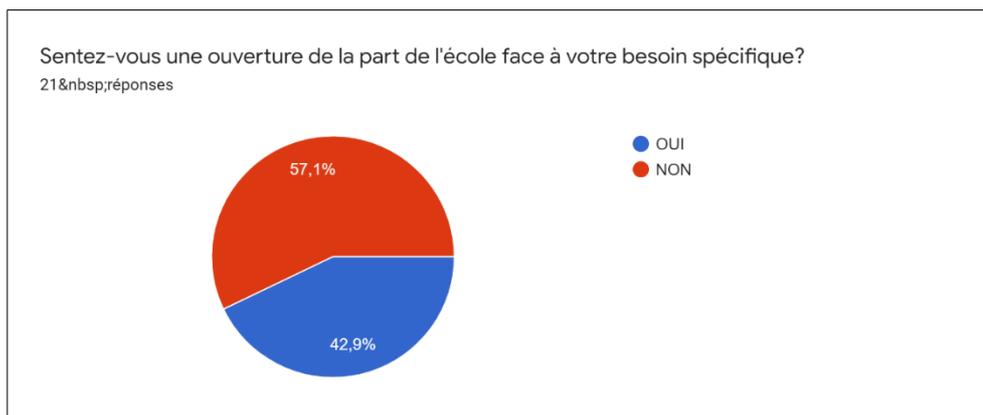
Selon 57 % de ces parents, l'école n'est pas encore ouverte aux besoins spécifiques. L'accueil de la différence dépend des établissements scolaires et de la bonne volonté des équipes éducatives.

²⁴ Comme nous l'avons annoncé, notre travail est avant tout qualitatif, mais il nous semblait important de quantifier les réponses au questionnaire en ligne pour appuyer les propos, même si l'on sait bien qu'il ne s'agit que de 21 personnes et que l'échantillon ne peut dès lors être considéré comme représentatif.

²⁵ Légende du graphique par item :

1. Votre relation avec l'école
2. Votre relation avec les autres parents d'élèves
3. L'ouverture de l'école à tous les parents d'élèves
4. La communication orale avec l'équipe et la direction
5. L'accessibilité de l'école
6. La compréhension des documents scolaires

²⁶ Tous les éléments italiques non référencés dans ce chapitre sur la parole des acteurs proviennent des questions ouvertes du questionnaire en ligne.



Des éléments de réponses aux questions ouvertes appuient les prises de position :

- *Le système actuel est fermé à la différence.*
- *Si l'école était vraiment ouverte et surtout proactive, elle se comporterait autrement avec mes enfants ET moi-même.*
- *Une non ouverture d'esprit face à un handicap invisible. Un refus de reconnaître mes limites et d'aménager d'autres façons de rencontre pour le bien de la scolarité de ma fille.*
- *Préjugés et aucune connaissance de la spécificité. Et surtout aucune envie de se remettre en question et de faire preuve d'ouverture d'esprit.*

L'ouverture de l'école aux besoins des parents dépend des établissements et des équipes éducatives. Parmi nos témoignages, nous avons des situations totalement différentes, au cas par cas. Julie, maman sourde, est très bien accueillie dans l'école de ses enfants. *La direction de l'école primaire est très accueillante. On communique soit par SMS pour prévenir l'absence d'un enfant, soit par mail, soit par écrit lors d'une réunion. C'est soit ma maman, soit ma belle-mère qui assiste avec nous aux réunions individuelles ou collectives. Parfois les enseignants font un résumé écrit de leurs réunions. Cela dépend de l'ouverture des enseignants.*²⁷

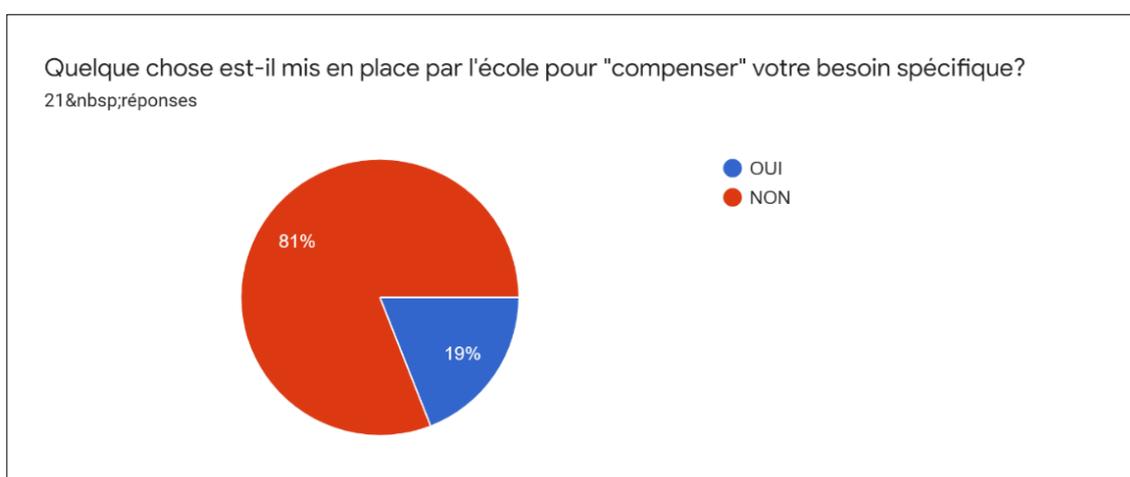
Isabelle, maman en situation de handicap physique, a l'impression de se retrouver face à un mur quand il s'agit de la direction. Heureusement, sa relation avec l'équipe éducative est très bonne. *Les puéricultrices et puis les enseignantes ont appris à connaître ma situation et mes besoins. Les enseignants sont collaborant et maintiennent de bons contacts avec moi. Ils savent comment mon fils vit les choses au quotidien. Contrairement à l'équipe, le directeur s'en fout complètement. J'ai l'impression de me retrouver face à un mur car il n'est pas dans la relation aux parents. Mon besoin spécifique ne joue pas car il est comme ça aussi avec les autres parents d'élèves de l'école. Isabelle a même de très bons contacts avec les autres parents d'élèves de l'école. J'ai de bons contacts avec d'autres parents aussi, ce qui a pu créer des relations de confiance et de collaboration. Ce n'était pas encore le cas en maternelles car chacun s'occupait surtout de son enfant. Une fois que les enfants ont créé du lien entre eux, un lien s'est forcément créé entre les parents. Je peux même parler de solidarité et d'entraide pour les devoirs. Au début des primaires, une maman attendait de me voir arriver avec mon fils pour entrer dans l'école avec lui en même temps que ses enfants vu ma difficulté d'entrer dans les bâtiments de l'école en chaise roulante.*²⁸

²⁷ Témoignage de Julie, maman sourde, recueilli le 17 avril 2020.

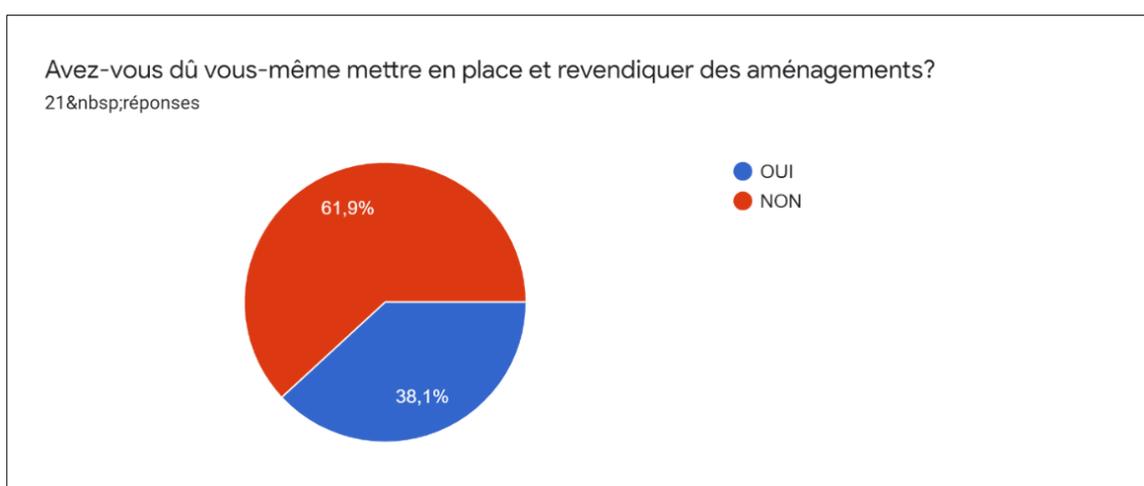
²⁸ Témoignage d'Isabelle Barbier, maman ayant un handicap physique, recueilli le 29 mars 2020.

Comme Yves (papa aveugle) l'explique, *une école inaccessible en chaise roulante est source de discrimination pour les personnes concernées, parents ou élèves. Inscrire son enfant dans une école inaccessible fait que le parent en chaise roulante ne pourra pas participer aux fêtes scolaires, aux réunions de parents, etc.* Ajoutons à tout cela que des troubles associés multiplient les problèmes et que le parent peut avoir honte de son handicap. *Dans ce cas, s'il s'agit d'un handicap invisible, il peut le cacher et fuir les moments de rencontre, ne pas participer aux réunions de parents.* ²⁹

Dans la majorité des cas, l'école ne met rien en place pour compenser, s'adapter face aux besoins spécifiques des parents.



Mais ce n'est pas pour autant que les parents revendiquent ou cherchent à mettre en place eux-mêmes des aménagements. De plus, s'ils le font, leurs demandes ne sont pas toujours bien reçues par l'école ou mises en pratique.



Comme l'explique un répondant au questionnaire en ligne, *tous ces aménagements dépendent du bon vouloir et de la participation de chaque institutrice.*

²⁹ Témoignage d'Yves Vandermeulen, papa aveugle, recueilli le 16 juin 2020.



L'accueil par l'école, l'ouverture à la différence, la mise en place d'aménagements dépendent de chaque situation, varient d'un établissement scolaire à l'autre. Certains parents vont demander des aménagements alors que d'autres vont faire comme ils peuvent en participant selon ce qui est rendu possible par l'école et selon leur souhait. Si un parent sourd préfère laisser son conjoint gérer les réunions de parents, c'est son droit. D'autres parents ne vont rien demander, car ils vont cacher leur handicap, par honte de celui-ci ou par fierté personnelle. Un parent ayant des troubles d'apprentissages ou un handicap mental pourra développer des parades et faire croire qu'il a oublié ses lunettes pour ne pas signer un document, sans prendre le temps de le lire plus attentivement hors de la réunion, parfois avec l'aide d'un proche.

Concernant le vécu de la situation, le témoignage de Dirk est très différent des autres témoignages reçus. Le regard de Dirk sur l'autisme Asperger n'est sûrement pas le même que celui des autres parents à besoins spécifiques sur leurs situations : Dirk n'a selon lui aucun besoin spécifique. L'autisme n'est pas un besoin spécifique, mais cela lui sert et lui donne des capacités, entre autres dans son boulot, pour aider les autres. *Je ne peux parler que pour moi-même, mais je suis fier d'être autiste Asperger, pas un clone neurotypique. J'ai su détourner tous les atouts liés à mon « autisme ». Quand j'étais jeune, les gens ne collaient pas encore une étiquette sur le front des autres, à mon avantage. J'ai voulu toujours être un CEO³⁰ à 40 ans, et j'ai obtenu ce poste à 38 ans. Depuis lors, je mets au service des autres tous les avantages que l'autisme Asperger m'a donnés.*³¹

Dirk reconnaît que c'est sa femme qui gère les relations avec l'école. C'est plus facile pour elle que pour lui. Effectivement, la relation de Dirk avec les enseignants de son fils n'est pas toujours facile à créer dans une compréhension mutuelle. *A l'école de mon fils, c'est ma femme qui prenait le dessus parce qu'on me disait que je n'y connais rien en éducation.*³² Comme l'explique sa femme, *Dirk sait très bien ce que vit un autiste de l'intérieur, mais je dois toujours « traduire » envers les enseignants et les médecins et vice-versa. En fait, peu de gens le comprennent et donc c'est pareil pour les écoles. Il fallait toujours que je sois là pour servir d'interface. Si je peux résumer, les enseignants, même s'ils savent bien s'occuper d'enfants autistes, ont parfois du mal à se mettre à leur place (comprendre la pensée autistique est la base), et, avec un parent, c'est presque « mission impossible » pour eux, vu que le parent est adulte et a des habitudes bien ancrées, surtout quand il n'a jamais fait de rééducation comme l'enfant le fait avec eux. Donc on a intérêt à ce que quelqu'un (l'autre parent ou bien un professionnel qui les accompagne) fasse le lien entre un parent à besoins spécifiques et l'équipe, à moins qu'un intervenant de l'équipe, par ex. psychologue, puisse le faire.*³³

La femme de Dirk n'est pas la seule à investir plus la relation à l'école. Comme le dit Yves, heureusement qu'il est en couple et que sa femme est voyante. C'est elle qui lit les différents documents scolaires et signe le bulletin et autres papiers nécessitant signature. Quand il y en a un et qu'il n'a pas de besoins spécifiques, le conjoint ou l'autre parent si le couple est séparé est le premier soutien du parent à besoins spécifiques dans le partenariat école-familles.

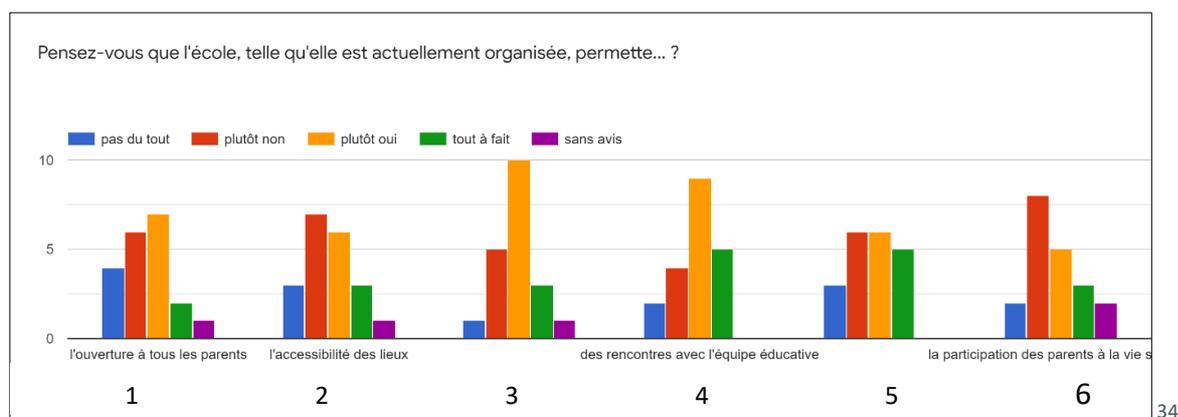
³⁰ CEO est un sigle qui peut faire référence à « Chief executive officer ». En français, chef de la direction ou directeur général ou administrateur délégué.

³¹ Témoignage de Dirk Mostien, papa autiste Asperger, recueilli le 6 avril 2020.

³² Idem.

³³ Témoignage d'Isabelle, la femme de Dirk, recueilli le 6 avril 2020.

Les parents à besoins spécifiques ayant répondu au questionnaire pensent que le système scolaire permet la compréhension des documents (62 %) et les rencontres avec l'équipe éducative (67 %). Les avis sont moins unanimes au sujet de l'ouverture à tous les parents, de l'accessibilité des lieux, du dialogue entre partenaires et de la participation à la vie scolaire.



Au regard de tout cela, 48 % des répondants estiment que le système est à revoir, qu'il y a du chemin à parcourir pour un meilleur accueil de tous les parents.

Les évolutions et adaptations demandées par ces parents sont :

- le développement de l'écoute et de l'empathie ;
- le développement de l'ouverture à tous et de l'inclusion ;
- un travail sur la communication avec les parents ;
- une sensibilisation et une formation aux besoins spécifiques ;
- l'accessibilité des bâtiments scolaires.

Des éléments de réponses aux questions ouvertes appuient les prises de positions :

- *La bienveillance et l'ouverture d'esprit est parfois une aide suffisante et nécessitant peu de moyens.*
- *Lancer une gestion transparente et participative et donner les outils à la direction pour sincèrement co-construire une école avec les parents.*
- *Une plus grande formation des enseignants et leur mettre à disposition du matériel pédagogique ou des formations spécifiques.*
- *Restez ouvert à la différence en acceptant positivement leurs difficultés.*
- *En ce qui me concerne (handicap physique uniquement) il est sine qua non qu'un cadastre des écoles soit établi et qu'un plan de mise en accessibilité aux normes soit planifié. Si toutes les écoles étaient vraiment accessibles, le choix ne serait plus restreint pour les enfants ou parents à besoin spécifique.*

³⁴ Légende du graphique par item :

1. L'ouverture à tous les parents
2. L'accessibilité des lieux
3. La compréhension des documents scolaires
4. Des rencontres avec l'équipe éducative
5. Le dialogue entre partenaires
6. La participation des parents à la vie scolaire

Comme le demande Julie, *ce qui serait sympa, c'est que les futurs enseignants suivent une ou deux heures de cours de langue des signes ou de psychologie. Il faut trouver des moyens de communication pour parler avec tous les parents.*³⁵

Isabelle regrette que le système scolaire *ne soit pas accessible à tous alors qu'il y a des élèves et des parents de tous horizons dans l'école. Un gros problème est que les bâtiments scolaires ne sont pas toujours accessibles. Face à cela, je trouve qu'il faut des normes d'accessibilités plus strictes, même pour les vieux bâtiments, et obligatoires pour les nouvelles constructions ; une écoute et une mise en place des demandes basiques qui facilitent le partenariat école-familles ; un point dans la formation des enseignants et des directions pour développer un comportement bienveillant envers les parents.*³⁶

Sophie trouve que le système scolaire ne permet pas l'accueil des parents, à besoins spécifiques ou non. L'école n'essaie pas de rendre les parents acteurs de la scolarité de leurs enfants. Elle émet plusieurs recommandations :

- *Dans le dossier d'inscription, demander si le parent a des besoins spécifiques pour pouvoir en tenir compte. Il est par exemple ridicule de téléphoner à un parent sourd en cas d'absence de l'élève.*
- *Intégrer les parents à besoins spécifiques dans les associations de parents et conseils de participation pour pouvoir leur donner la parole et tenir compte de leurs besoins*
- *Augmenter la fréquence des réunions de parents, car trois réunions par an, cela ne suffit pas pour créer du lien. Il serait intéressant de faire un check-point toutes les six semaines pour échanger par visioconférence ou autre, ne fusse que 10 minutes, afin de créer une complicité et permettre au parent de se sentir accueilli.*
- *Rechercher et construire la relation avec les parents.*
- *Avoir dans l'école une assistante sociale ou autre personne ressource pour créer le lien et permettre la circulation des informations. Il manque un relais, essentiel et primordial pour les parents à besoins spécifiques.*
- *Améliorer la communication interne. L'école n'a pas encore trouvé le mode de communication interne idéal, il y a des informations qui se perdent. Cela donne aux parents le sentiment de ne pas avoir été entendus.*³⁷

Yves appuie trois revendications :

- des normes d'accessibilité et un aménagement des nouvelles écoles pour qu'elles soient totalement accessibles aux élèves et parents en chaise roulante ;
- une sensibilisation au handicap dans la formation du corps enseignant ;
- une attention à la fracture numérique quand de nouveaux outils sont créés.

Selon lui, *il faut penser aux personnes à besoins spécifiques quand on construit ou quand on crée des outils. L'évolution technique peut créer des situations de handicap comme les portiques des services de transport en commun ou les Bancontact tactiles non utilisables par les non-voyants. Il faut penser à la transformation des textes par les logiciels pour non-voyants lors de la réalisation de documents numériques et sites internet.*³⁸

³⁵ Témoignage de Julie, maman sourde, recueilli le 17 avril 2020.

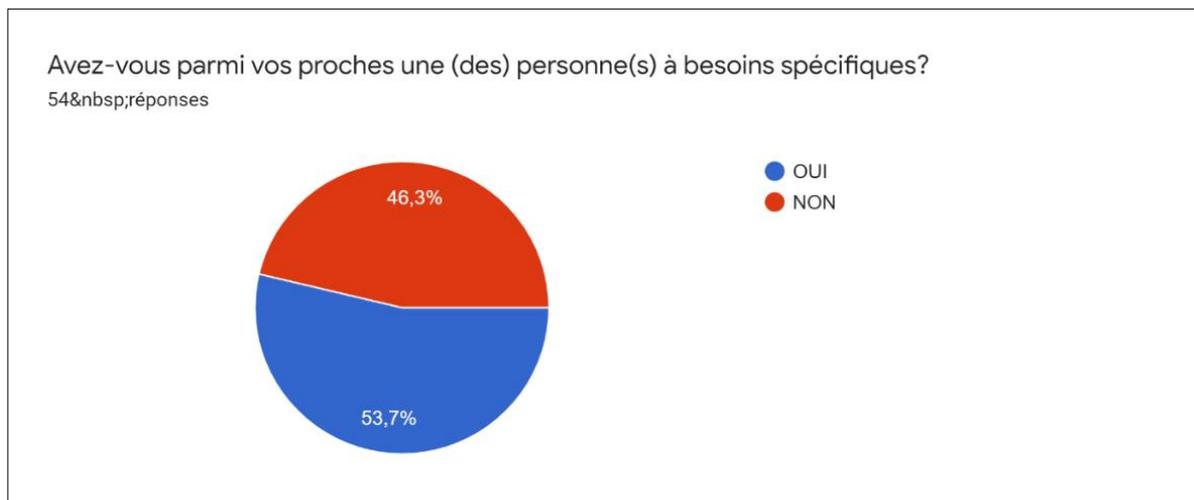
³⁶ Témoignage d'Isabelle Barbier, maman ayant un handicap physique, recueilli le 29 mars 2020.

³⁷ Témoignage de Sophie Leclère, maman HP, TDAH, dyslexique et dysorthographique, recueilli le 13 avril 2020.

³⁸ Témoignage d'Yves Vandermeulen, papa aveugle, recueilli le 16 juin 2020.

Le regard des autres parents

La majorité des réponses au questionnaire en ligne (55 réponses sur 76 – 72 %) ³⁹ étaient des réponses de parents n'ayant pas de besoins spécifiques. Parmi ces personnes, plus de la moitié est sensibilisée au sujet, car ils ont des proches ayant des besoins spécifiques (54 %). Même s'ils ne sont pas directement concernés, ces parents sont touchés par le sujet.

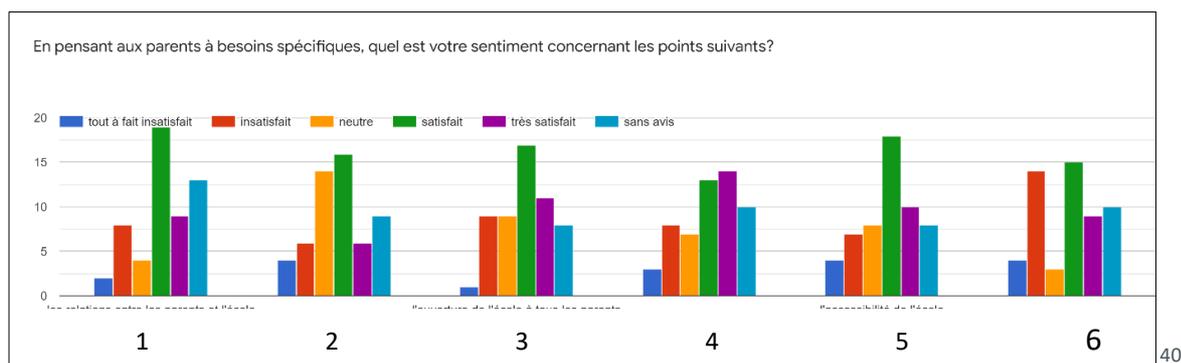


En tenant compte de la part importante de position neutre ou sans avis pour chaque item, les sentiments de ces parents sont plutôt positifs concernant les points suivants :

- les relations entre les parents et l'école (51 % satisfaits ou très satisfaits) ;
- les relations entre parents d'élèves (40 %) ;
- l'ouverture de l'école à tous les parents (51 %) ;
- la communication orale de la part de l'école (50 %) ;
- l'accessibilité de l'école (51 %).

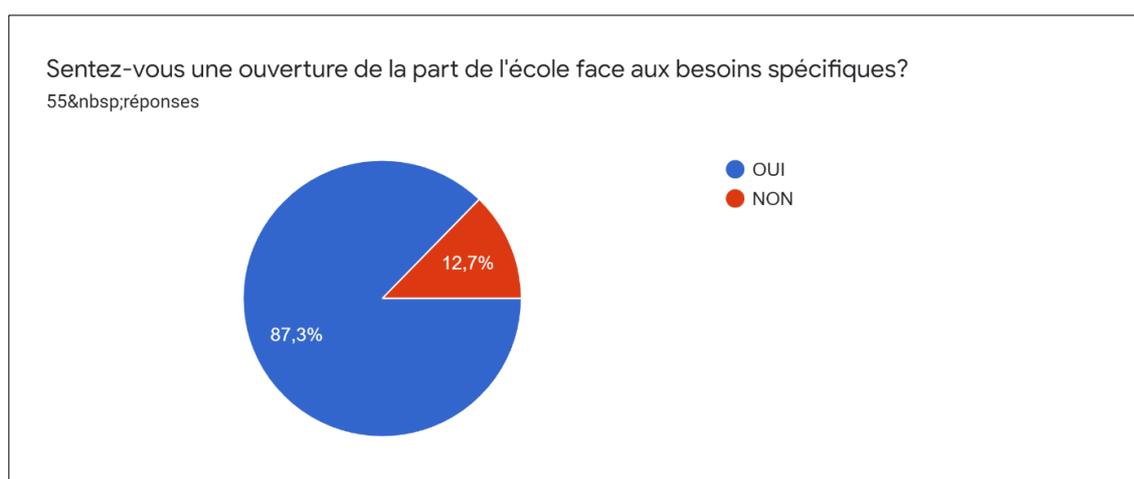
Les avis sont plus partagés concernant la compréhension des documents scolaires : 44 % de satisfaits ou très satisfaits contre 33 % d'insatisfaits ou tout à fait insatisfaits (dernier item à droite du graphique).

³⁹ Comme nous l'avons annoncé, notre travail est avant tout qualitatif, mais il nous semblait important de quantifier les réponses au questionnaire en ligne pour appuyer les propos, même si l'on sait bien qu'il ne s'agit que de 55 personnes et que l'échantillon ne peut dès lors être considéré comme représentatif.



Comme l'explique un répondant au questionnaire, *cela dépend beaucoup d'une école à l'autre, de la motivation de la direction et de l'équipe pédagogique. De l'ouverture d'esprit. Il est parfois facile de mettre des choses en place dans certaines écoles et dans d'autres, c'est très compliqué...*⁴¹

Selon ces parents, l'école est ouverte aux besoins spécifiques. 48 répondants (87 %) sentent une ouverture de la part de l'école. Le positionnement n'est pas unanime car certains trouvent que la société et l'école ne sont pas assez inclusives.



Des éléments de réponses aux questions ouvertes appuient les prises de position :

- *Nous sommes dans une école ouverte au dialogue et à l'adaptation et quelle chance. Je ne suis pas parent à besoin spécifique, mais j'ai un enfant à besoin spécifique.*
- *Ecole toujours ouverte et prête au dialogue.*
- *La société en général n'est pas tolérante. Et l'école n'est pas inclusive. On cumule les difficultés.*

⁴⁰ Légende du graphique par item :

1. Les relations entre les parents et l'école
2. Les relations entre parents d'élèves
3. L'ouverture de l'école à tous les parents d'élèves
4. La communication orale avec l'équipe et la direction
5. L'accessibilité de l'école
6. La compréhension des documents scolaires

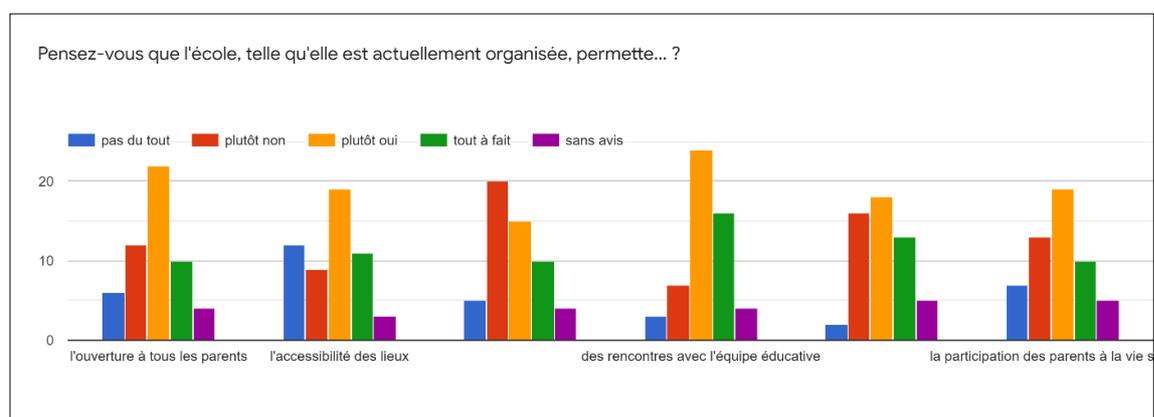
⁴¹ Tous les éléments italiques non référencés dans ce chapitre sur la parole des acteurs proviennent des questions ouvertes du questionnaire en ligne.

- *Je pense que ce sont souvent les parents qui doivent se débrouiller. Et souvent ils n'osent pas dire s'ils ne savent pas lire ou ne comprennent pas, ou s'ils ont d'autres besoins spécifiques... Je pense que l'inégalité sociale reste encore bien présente à tous points de vue... J'ai connaissance de parents qui ne savent pas lire les mots que mettent les institutrices dans les journaux de classe concernant leur enfant... Limite donc dans l'échange de communication et l'enfant est trop petit pour dire ce qu'il faut faire ou apporter : un exemple parmi d'autres. D'autres écoles font des efforts et organisent des rencontres, mais davantage pour parler de l'enfant que pour évoquer les difficultés des parents...*

En tenant compte de la part importante de position neutre ou sans avis pour chaque item, les parents pensent que le système permet :

- l'ouverture à tous les parents (58 % plutôt oui ou tout à fait) ;
- l'accessibilité des lieux (54 %) ;
- les rencontres avec l'équipe éducative (54 %) ;
- le dialogue entre partenaires (56 %) ;
- la participation des parents à la vie scolaire (52 %).

Concernant la compréhension des documents scolaires, de nouveau, les avis divergent : 45 % ne sont pas d'accord (pas du tout et plutôt non) contre 45% qui le sont (plutôt oui et tout à fait - troisième item en commençant le graphique par la gauche). Il n'y a effectivement pas de souci à ce sujet-là pour les parents qui maîtrisent la communication écrite. Des parents, à besoins spécifiques ou non, peuvent ressentir une incompétence parentale et une illégitimité langagière vu l'importance donnée à l'écrit dans le système scolaire.⁴²



⁴² Plus d'informations à ce sujet dans nos études sur *L'impact des relations école-famille dans la réussite scolaire quand les parents ne lisent pas et n'écrivent pas*. Le point de vue des parents, 2012 :

<http://www.ufapec.be/files/files/analyses/2012/3612-et2-parents-en-alpha.pdf>

Le point de vue des enseignants, 2013 : <http://www.ufapec.be/files/files/analyses/2013/3413-etude-analpha-enseignants.pdf>

⁴³ Légende du graphique par item :

1. L'ouverture à tous les parents
2. L'accessibilité des lieux
3. La compréhension des documents scolaires
4. Des rencontres avec l'équipe éducative
5. Le dialogue entre partenaires
6. La participation des parents à la vie scolaire

Des éléments de réponses aux questions ouvertes appuient les prises de position :

- *L'accessibilité des écoles est quasi inexistante.*
- *Actuellement, il me semble que les parents peuvent juste compter sur le bon vouloir d'une enseignante, soutenue par sa direction. Pour le reste, ce sont les parents qui doivent eux-mêmes trouver et souvent payer des solutions alternatives d'accompagnement.*

Au regard de tout cela, 30 % des répondants estiment que le système est à revoir, qu'il y a du chemin à parcourir pour un meilleur accueil de tous les parents. Ce pourcentage plus faible que pour les parents à besoins spécifiques eux-mêmes s'explique-t-il par les tabous et la méconnaissance de ces besoins et de leurs impacts sur l'exercice du rôle de parent dans le cadre de la scolarité ? Faut-il lever le voile sur les difficultés rencontrées par les parents à besoins spécifiques ?

Cet intérêt de lever les tabous est une des raisons qui nous ont poussés à écrire cette étude. Qu'il s'agisse des parents à besoins spécifiques ou non, il y a des difficultés qui sont stigmatisées socialement et auxquelles il faut pouvoir s'adapter, entre autres dans le système scolaire : ne pas savoir lire ou écrire correctement, ne pas savoir s'exprimer correctement, ne pas comprendre ce que l'enseignant dit oralement.

Les évolutions et adaptations demandées par ces parents sont :

- le développement de l'écoute et de l'empathie ;
- le développement de l'ouverture à tous et de l'inclusion ;
- un travail sur la communication avec les parents ;
- une sensibilisation et une formation aux besoins spécifiques ;
- l'accessibilité des écoles ;
- des moyens humains et financiers ;
- la création d'un poste de personne de référence pour faciliter le partenariat.

Des éléments de réponses aux questions ouvertes appuient les prises de positions :

- *En comprenant précisément le problème, en ne jugeant pas, en apportant une aide liée directement à la déficience.*
- *En reconnaissant les besoins et en ouvrant le dialogue avec les personnes à besoins spécifiques.*
- *En s'informant, en se formant, en faisant preuve d'ouverture d'esprit et en cessant de voir les parents comme des suspects ou des ennemis, y compris (voire surtout) s'ils sont « différents » ou semblent « bizarres ».*
- *En tenant compte des besoins de chacun. Pour cela, une formation-sensibilisation serait utile.*
- *Un changement d'état d'esprit, un travail de formation pour une prise de conscience des stéréotypes (relatifs au handicap, au genre, ethniques, sociaux) qui influencent les comportements et rendent l'école non inclusive.*
- *Une meilleure information pourrait aider les parents à se sentir légitimes dans leurs demandes. Et une aide extérieure pour aider et forcer les écoles à écouter et à mettre en place des actions concrètes.*
- *L'accessibilité physique me semble la plus difficile à changer. Donc, à chaque rénovation, l'école devrait être obligée (sous peine de lourdes conséquences) d'effectuer des améliorations d'accessibilité. Cela va un peu plus loin que les lois et*

décrets actuels qui permettent de faire des rénovations sans absolument améliorer l'accessibilité.

- *Nécessité d'un contact privilégié : personne désignée, réponse rapide.*
- *Prendre le temps d'écouter, de relayer les informations, d'être un contact et de suivre les évolutions. Une sorte de tierce personne médiatrice.*
- *Des personnes de références qui ont du temps pour le social, pas pour l'administratif.*

Les parents interrogés se montrent prêts à s'informer sur ce qu'ils peuvent faire pour aider les parents à besoins spécifiques, à apporter un soutien, à être un relai ou une source d'information selon leurs compétences et connaissances des besoins spécifiques. Pour certains, l'association de parents a un rôle à jouer.

Des éléments de réponses aux questions ouvertes appuient les prises de position :

- *Établir des réunions avec la direction pour savoir en quoi je peux aider.*
- *Je suis prête à faire des conférences, expliquer ce qu'est cette spécificité à des professeurs et parents, à faire bouger les choses à plus grande échelle. Pour le moment je le fais au niveau de l'école, mais avec l'étiquette parent c'est plus difficile.*
- *En tant que professionnel de l'aménagement raisonnable et parent d'enfant à besoin spécifique, je m'engagerais à former gratuitement le personnel enseignant de l'école de mes enfants.*
- *« Parrainer » des parents qui rencontreraient des besoins spécifiques pour la gestion des documents scolaires.*
- *Je fais partie de l'association de parents, on pourrait réfléchir à une manière d'inclure les parents à besoins spécifiques plus facilement dans les différentes activités.*

Le regard des enseignants

Sur la trentaine de personnes travaillant en milieu scolaire que nous avons contactée, nous avons eu des réponses de la part de huit personnes :

- Amélie, professeur de sciences en secondaire ;
- Aurélie, institutrice primaire ;
- Benoît, professeur de géographie en secondaire ;
- Carla, professeur de religion en secondaire ;
- Fatima, institutrice primaire ;
- Frédéric, professeur de sciences sociales et économiques en secondaire ;
- Mélanie, logopède dans l'enseignement fondamental ;
- Toshi, professeur d'histoire et géographie en secondaire.⁴⁴

A part Frédéric, aucun n'a été confronté à des parents à besoins spécifiques ou du moins a eu connaissance de ces besoins. Pour certains, des collègues ont rencontré des parents à besoins spécifiques ou ils ont déjà eu des élèves à besoins spécifiques en classe (c'est le cas d'Amélie, de Benoît et de Fatima).

Voici plusieurs extraits à ce sujet :

- *A plusieurs reprises, j'ai reçu des parents en invalidité visible ou non. Je me suis adapté, en ayant une attitude plutôt bienveillante (écoute, explication claire, etc.), mais comme on a très peu de contacts avec eux, car les enfants sont autonomes, on ne met pas spécifiquement des choses en place.⁴⁵*
- *Je n'ai jamais été confrontée à des parents ayant des besoins spécifiques. Je pense que si c'était le cas, nous nous efforcerions de les accueillir du mieux que l'on peut... Mais c'est difficile de s'imaginer une telle situation sans l'avoir vécue concrètement. Par contre, j'ai déjà vécu l'accueil d'élèves avec des besoins spécifiques (malentendant, malvoyant et handicap moteur) et ces expériences ont chaque fois été très positives...⁴⁶*
- *Je ne me suis pas retrouvée dans une situation de collaboration avec des parents ayant des besoins spécifiques. Quand on sait qu'un parent ayant un besoin spécifique doit nous voir, on choisit de le voir de façon individuelle plutôt qu'en réunion des parents (qui est collective chez nous, dans un réfectoire bondé). Que ça soit pour des raisons de mobilité ou non.⁴⁷*
- *J'ai déjà fait face à des élèves à besoins spécifiques et su m'adapter à leur situation. Je peux me former, m'adapter, mettre en place certaines choses à la base (police de caractère spécifique, interligne, ne pas justifier les documents, pas de recto-verso...). En fait, je peux faire pas mal de choses, je peux aussi porter un micro. Mais ma bonne volonté seule ne peut pas être un palliatif au manque d'investissement (au désinvestissement) dans l'éducation... C'est pourquoi il faut que la Fédération Wallonie-Bruxelles investisse. Qu'elle mette en place des aides, accompagnements, des infrastructures. Il y a quelques formations par-ci par-là, mais rien de très concluant (d'où les préjugés tenaces).⁴⁸*

⁴⁴ Il s'agit de prénoms d'emprunt pour anonymiser les différents témoignages.

⁴⁵ Interview de Frédéric, réalisée le 14 mai 2020.

⁴⁶ Interview d'Amélie, réalisée le 13 mai 2020.

⁴⁷ Interview de Carla, réalisée le 24 mai 2020.

⁴⁸ Interview de Benoît, réalisée le 13 mai 2020.

Frédéric pointe la réalité des élèves aidants-proches pour leur parent. Ces élèves devraient, selon lui, bénéficier d'une attention particulière de la part de leurs enseignants. *On a déjà entendu que des élèves sont en réalité des "aidants proches" pour un ou les deux parents qui sont porteurs de handicap, invalides, en maladie physique ou mentale plus ou moins grave ou autre incapacité. Certains enfants deviennent ainsi des responsables, en lieu et place de leur parent. Ils doivent gérer leur scolarité, le ménage à la maison, le soin aux parents et parfois la scolarité de leurs frères et sœurs. En conseil de classe, on est en général assez compréhensifs face à ce genre de situation. C'est d'ailleurs souvent en conseil de classe qu'on apprend certaines choses sur la situation vécue par les élèves. Dans ce sens, une formation sur les "élèves aidants proches" serait bienvenue.*⁴⁹

N'ayant pas eu de situation, nos enseignants témoins n'ont pas discuté du sujet avec des collègues et n'ont pas eu de formation spécifique pour un partenariat avec les parents à besoins spécifiques. Ils ne sont pas pour autant insensibles au sujet. *Je n'ai jusqu'à présent rien mis en place pour m'adapter aux besoins spécifiques de parents, car je ne me suis jamais retrouvée face à des parents à besoins spécifiques. De même, nous n'en avons jamais discuté avec les collègues parce que nous n'avons jamais dû faire face à la situation jusqu'à maintenant.*⁵⁰

Mélanie fait même le lien avec les parents qui ne sont pas reconnus à besoins spécifiques, mais pour qui c'est plus compliqué, étant donné qu'ils ne maîtrisent pas le français ou ne comprennent pas la complexité du système scolaire. *Quand tu parles de parents à besoin spécifique, je pense surtout à tous les parents que l'on a chez nous, mais qui ne parlent pas le français ou très mal. Ce qui entrave leur compréhension et perturbe bien sur les liens entre l'école et ces parents. Je pense que tous les parents n'ont pas accès de la même manière au système scolaire, même si je pense que l'écart se résorbe de plus en plus.*⁵¹

Dans les différents témoignages, ces enseignants reconnaissent qu'il y a de réels manquements dans la formation et dans le système scolaire. Celui-ci ne permet pas un accueil de qualité pour les parents à besoins spécifiques puisque rien n'est mis en place actuellement.

Comme l'explique Aurélie, *le système scolaire tel qu'il est organisé ne permet pas toujours l'ouverture à tous les parents et un accueil de qualité pour les parents à besoins spécifiques. Par exemple, notre établissement n'est pas du tout adapté aux handicaps moteurs... Il y a des escaliers dès l'entrée.*⁵²

Selon Benoît, *le problème est assez complexe... En fait, je pense que culturellement, déjà, il faudrait que le handicap soit vu comme quelque chose de normal, qui arrive... Et ça vient du fait qu'ils sont en général mis à l'écart. Donc il faut les inclure dans le système (autant que possible), mais on ne peut faire reposer ça entièrement sur les épaules des profs. Quoiqu'on en dise, selon le handicap, ça peut nécessiter plus de temps, d'attention, de matériel, etc., que les profs n'ont pas forcément. D'où un besoin d'aide.*⁵³

⁴⁹ Interview de Frédéric, réalisée le 14 mai 2020.

⁵⁰ Interview d'Aurélie, réalisée le 18 mai 2020.

⁵¹ Interview de Mélanie, réalisée le 3 juin 2020.

⁵² Interview d'Aurélie, réalisée le 18 mai 2020.

⁵³ Interview de Benoît, réalisée le 13 mai 2020.

Cela n'empêche pas les écoles de faire le choix de l'ouverture et de s'adapter aux besoins des parents. Carla pense d'ailleurs que c'est avant tout aux établissements à s'adapter sur le terrain plutôt qu'à l'administration à prendre des mesures structurelles et collectives. *Pour ce qui est de l'ouverture des écoles à ces parents, je ne pense pas que le problème relève du système scolaire mais plutôt des choix des établissements. Si recommandations du SeGEC ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles il y a, au final, c'est à l'école de s'adapter quand il y a un besoin. L'essentiel est donc de laisser un maximum de libertés et de flexibilité aux établissements afin qu'ils puissent mettre en place des choses selon les infrastructures qui leur sont propres. Il est important de se montrer flexibles et de rester ouverts à l'accueil de chacun, dans le respect et la bienveillance.*⁵⁴

Certaines équipes pédagogiques sont soutenues par le centre psycho-médico-social (PMS) ou des professionnels capables d'accompagner les enseignants dans ce genre de situation. C'est le cas d'Aurélié : *A l'école, nous sommes fort entourés (PMS, coordinateurs, directeur, etc.) et nous pouvons faire des demandes d'accompagnement spécifique selon nos besoins si nous sommes amenés à rencontrer des parents à besoins spécifiques.*⁵⁵ C'est aussi le cas de Fatima : *Quand il y a des difficultés relationnelles connues, l'assistante sociale (ou la logopède ou la psychologue) est présente lors des rencontres avec les parents. Je parle ici d'inadaptation sociale et non de besoin spécifique comme on l'entend dans l'enseignement. Dans ces cas (alcoolisme, chômage de longue durée, population défavorisée), le PMS prend le rôle de faire du lien et apporte une aide psychologique. Les discussions se font toujours en partant de l'enfant. Il y a aussi une aide pour traduire les documents scolaires pour les parents qui ne comprennent pas bien (population défavorisée, étrangers), cela pourrait servir pour des parents ayant un handicap mental.*⁵⁶

Les adaptations et évolutions demandées par ces enseignants sont :

- une information sur les besoins spécifiques ;
- des formations ;
- l'accessibilité des écoles ;
- des moyens d'adaptation ;
- l'ouverture et la bienveillance comme base dans la relation aux parents ;
- une personne de confiance pour faciliter le partenariat.

Selon Toshi, *c'est toujours le même nerf de la guerre. Dans l'enseignement, on a besoin davantage de moyens et d'infrastructures pour que tous les élèves puissent suivre une scolarité quels que soient leurs difficultés ou leurs besoins spécifiques. A partir du moment où on me donne les moyens et surtout qu'on me forme à peu près tous les engagements sont possible, dans la limite de mes compétences évidemment.*⁵⁷

⁵⁴ Interview de Carla, réalisée le 24 mai 2020.

⁵⁵ Interview d'Aurélié, réalisée le 18 mai 2020.

⁵⁶ Interview de Fatima, réalisée le 14 mai 2020.

⁵⁷ Interview de Toshi, réalisée le 13 mai 2020.



Mélanie pense qu'il faudrait prévoir une personne de confiance vers laquelle les parents pourraient se tourner afin de les aider dans les différentes démarches. Idéalement, il faudrait que cette personne ne fasse pas partie de l'équipe pédagogique afin qu'il n'y ait aucun parti pris. Je sais que je dis clairement aux parents que je suis à leur écoute et disponible pour parler, mais que je n'en vois que très peu qui viennent vers moi, soit par manque d'intérêt, soit par manque de compréhension...⁵⁸

Benoît explique : (je peux) sans trop de souci m'adapter à la plupart des cas, moyennant un certain encadrement (je ne parle pas le langage des signes ni n'écris le braille) et je pense que pas mal de mes collègues feraient pareil. Je pense qu'être ouvert, à l'écoute et non jugeant, c'est la base et que vu le peu de contacts qu'on a, finalement, c'est peut-être suffisant. C'est la base des relations humaines... Et évidemment l'accessibilité pour les handicaps moteurs... Mais si on veut vraiment bien faire les choses, alors, il va falloir que pas mal de choses changent : les mentalités (compliqué, vu la difficulté à accepter les handicaps légers) et le soutien des pouvoirs publics.⁵⁹

Frédéric se dit ouvert à accueillir ces parents et les recevoir. Pour faire évoluer les choses, il faudrait proposer des formations pour nous préparer à cette réalité du terrain, en parler dans le magazine "Prof" qui est une source d'information pour les enseignants. Surtout, il faudrait que cela soit inscrit dans le "dossier de l'élève" (parfois sous forme de PIA) pour qu'on soit au courant et qu'on puisse en tenir compte.⁶⁰

⁵⁸ Interview de Mélanie, réalisée le 3 juin 2020.

⁵⁹ Interview de Benoît, réalisée le 13 mai 2020.

⁶⁰ Interview de Frédéric, réalisée le 14 mai 2020.



Freins au partenariat avec l'école quand on a des besoins spécifiques

Les difficultés pointées ci-dessous ressortent des différents témoignages et de l'enquête menée.

Parents et enseignants veulent collaborer, mais cette volonté seule ne suffit pas toujours, il faut leur donner les moyens pour être de réels partenaires. *Pour que l'enfant évolue, tant à l'école qu'à la maison, dans un contexte favorable à ses apprentissages, il est essentiel que les deux environnements principaux dans lesquels il est immergé présentent, à ses yeux, suffisamment de cohérence et d'harmonie pour lui permettre de passer sereinement de l'un à l'autre. La problématique des relations école-famille révèle, dans un tel contexte, des enjeux fondamentaux dont les enseignants comme les parents paraissent par ailleurs pleinement conscients. Toutefois, dans ce domaine particulièrement complexe, l'intention de collaborer efficacement ne suffit pas toujours.*⁶¹

Au-delà des freins au partenariat école-familles de manière générale, car il y en a, l'idée est de se centrer ici sur les freins et limites concernant le partenariat avec l'école quand on a des besoins spécifiques. Qu'est ce qui complexifie la collaboration quand le parent a des besoins spécifiques ?

Selon les résultats de l'enquête et des témoignages, le système est à revoir pour un meilleur partenariat avec les parents à besoins spécifiques. Manque de formation, d'information, d'ouverture, d'accessibilité, de moyens sont tous des éléments qui limitent une collaboration réussie. Comme l'explique un répondant au questionnaire, *les écoles, mais plus globalement la société, manquent de balises, de procédures pour répondre voire anticiper les situations de besoins spécifiques.*

Si le parent est en chaise roulante, l'école peut être totalement inaccessible pour lui. Si l'enseignant ne s'applique pas pour parler en articulant bien, le parent sourd lisant sur les lèvres ne sera pas en capacité de le comprendre. Si l'école envoie un document papier, le parent aveugle ou le parent dys avec des difficultés de lecture ne saura pas le lire ou le comprendre. Si des adaptations sont refusées parce que les enfants ne sont pas concernés, le parent à besoins spécifiques n'en bénéficiera pas. Ce ne sont que de petits exemples de freins et de limites, la liste n'est pas exhaustive.

Comme l'évoque un répondant au questionnaire en ligne, *les écoles sont censées s'occuper de l'enseignement des enfants, et c'est parfois difficile de prendre en compte les spécificités des parents.* Même si ce n'est pas la priorité pour les équipes éducatives, celles-ci doivent pouvoir tenir compte des besoins spécifiques des parents et de leur impact sur le partenariat école-familles. Relever les freins et limites permet de savoir ce qu'il faut améliorer pour une collaboration efficace. Les enseignants savent-ils qu'ils font face à des parents à besoins spécifiques ? Sont-ils équipés pour les accueillir ? Leur en donne-t-on les moyens ?

⁶¹ BERGER Maxime, HUMBEECK Bruno et LAHAYE Willy, *Parents, enseignants... éduquer ensemble en restant chacun à sa place*, op cit, p. 7.



La méconnaissance des besoins spécifiques

C'est la base et cela a été confirmé par les témoignages et le questionnaire en ligne. Si l'équipe éducative ne sait pas qu'elle doit collaborer avec un parent à besoins spécifiques, ce qui est tout à fait possible quand le handicap est invisible ou caché par le parent ou son enfant, elle ne va pas penser à s'adapter.

D'où l'importance de faire connaître ses besoins spécifiques si des adaptations sont nécessaires pour favoriser le partenariat. Comme l'explique Sophie, *mes besoins spécifiques ne sont pas marqués sur mon front, mais je n'hésite pas à les faire connaître. Il vaut mieux faire connaître ses besoins spécifiques quand on a un handicap invisible. J'imagine que cela peut avoir un impact positif sur la relation à l'école même s'il y a des enseignants qui ne veulent pas changer leur manière de fonctionner, que ce soit pour des élèves ou pour des parents à besoins spécifiques.*⁶²

Outre l'intérêt de faire savoir qu'on est dyslexique, TDAH, autiste, etc., il est aussi important que l'équipe éducative comprenne ces besoins spécifiques, ce qui n'est pas toujours le cas.

La formation des enseignants

Ce qui peut expliquer une méconnaissance des besoins spécifiques, c'est que la formation actuelle des enseignants ne les prépare pas à comprendre et à faire face à des besoins spécifiques. Il y a encore trop peu de notions et d'outils, que ce soit dans la formation initiale ou continue, pour leur apprendre à s'adapter, à anticiper la relation et les échanges avec une personne à besoins spécifiques, parent ou élève.

Comme le défend Agnès Bourdon-Busin, porte-parole du Comité parentalité en France, améliorer la formation est *nécessaire car, trop souvent, le parent handicapé n'est pas accueilli ou accompagné comme il se doit, ce qui peut conduire à des situations de « maltraitance ». Ce peut être ce papa malvoyant que personne n'assiste pendant l'échographie de son bébé, ou cet autre atteint de troubles de l'élocution, à qui l'enseignant ne fait pas l'effort de s'adresser directement, préférant communiquer via l'enfant.* Nous pensons comme elle que l'enfant n'a pas à être le messager ou l'accompagnateur de son parent. Elle cite aussi le cas de cette maman aveugle qui avait demandé à l'institutrice d'enregistrer sur un dictaphone la liste des devoirs à faire pour le lendemain. Refus de l'enseignante : *« votre enfant n'a qu'à vous lire son cahier de texte ».*⁶³

De plus, les enseignants ne semblent pas préparés au partenariat avec les parents. *Pas un mot sur leur place dans l'école, l'accueil à l'inscription de leur enfant, la façon de commenter un bulletin, la valorisation de leur enfant, la confiance à leur donner, l'assurance qu'il faut leur rendre, les bases de l'écoute pour que d'entrée de jeu, la rencontre avec eux ne soit pas un choc mutuel de préjugés.*⁶⁴ Préparation d'autant plus importante quand il s'agit de parents à besoins spécifiques !

⁶² Témoignage de Sophie Leclère, maman HP, TDAH, dyslexique et dysorthographique, recueilli le 13 avril 2020.

⁶³ AFP, « Être parent et handicapé : un défi compliqué », 9 février 2019.

⁶⁴ BEAGUE Philippe, *Parents, enseignants... La guerre ouverte ?*, Chronique sociale, 2007, p. 99.



Les outils de communication

Selon les besoins du parent, la communication sera impactée et certains outils ou moyens de communication poseront problème. Par exemple, pour le parent sourd, ce seront les contacts téléphoniques, l'oral et la participation active aux réunions de parents. Participation qui sera aussi moins facile pour un parent autiste.

Le parent aveugle ne saura pas lire le journal de classe, le bulletin, les convocations aux réunions, etc. Le parent ayant un handicap mental ou des troubles d'apprentissage aura aussi des difficultés avec l'écrit. Comme l'explique Yves, *le plus grand problème, c'est la communication papier avec l'école. C'est ma fille qui me lit son journal de classe. Le problème de la lecture des documents scolaires ne concerne pas que les parents mal-voyants ou aveugles. Pensons aussi aux enfants qui lisent leur bulletin ou leur journal de classe à leurs parents car ceux-ci ne maîtrisent pas le français. Ces enfants peuvent raconter ce qu'ils veulent à leurs parents...*⁶⁵

Yves l'aborde, les parents à besoins spécifiques ne sont pas les seuls concernés. Comment améliorer la communication avec tous ces parents aux profils variés et en difficultés ? Des adaptations pour les parents à besoins spécifiques peuvent-elles être au service de tous les parents ?

L'accessibilité des écoles

Ce n'est pas une surprise, les écoles ne sont pas toutes accessibles : marches (parfois dès l'entrée des bâtiments), étroitesse des couloirs, objets dans le passage, plusieurs étages, absence d'ascenseur, etc. Il est difficile d'entrer ou de se déplacer dans ces écoles avec une canne blanche ou des béquilles, voire en chaise roulante. Isabelle en témoigne : *Je sais entrer dans la cour de l'école, mais il y a au moins une marche pour chaque partie des bâtiments : les classes de maternelles sont au bout d'un couloir avec une marche ; les classes de primaire sont à l'étage ; il y a une marche pour accéder au réfectoire où ont lieu les différentes réunions. Pour les déplacements et l'accès à l'école, j'ai toujours dû trouver des plans B. Les puéricultrices venaient chercher mon fils devant le bâtiment, les institutrices maternelles m'aidaient à monter la pente permettant l'accès à l'école. En début de primaire, ce sont même des parents qui m'ont aidée. Maintenant, c'est encore plus facile car il est autorisé de sortir seul de l'école. Un point lié à l'accès à l'école, c'est la difficulté de trouver une place de parking adéquate à proximité de l'école. Il n'est effectivement pas facile de se parquer aux alentours de l'école.*⁶⁶

Pour l'enseignement secondaire, Yves trouve cela dommage que le décret Inscription ne tienne pas compte des besoins spécifiques des parents, ou d'autres problèmes de locomotion. *Le choix de l'école n'est pas seulement un choix pédagogique, mais aussi un choix selon la logistique familiale (garderie, mobilité) et la proximité par rapport au domicile. Pour un parent en fauteuil roulant, il faut une école avec un grand parking afin de pouvoir venir déposer son enfant et entrer dans l'école. Plus l'enfant grandit, au moins le parent joue un rôle, mais un élève de 12 ans n'est pas encore autonome dans ses trajets.*⁶⁷

⁶⁵ Témoignage d'Yves Vandermeulen, papa aveugle, recueilli le 16 juin 2020.

⁶⁶ Témoignage d'Isabelle Barbier, maman ayant un handicap physique, recueilli le 29 mars 2020.

⁶⁷ Témoignage d'Yves Vandermeulen, papa aveugle, recueilli le 16 juin 2020.

Comme l'explique Isabelle, *l'année prochaine, tout est à refaire vu le passage en secondaire de mon fils. Il faudra trouver de nouvelles marques et un équilibre. Je n'ai pas su visiter les écoles avec lui. L'accessibilité n'est pas un critère de choix de l'école. C'est avant tout une école qui réponde aux besoins de mon fils que je souhaite.*⁶⁸

Pour le décret Inscription, ce qui compte, c'est l'élève et ses besoins spécifiques, s'il en a. Comme il a pu être dit face à une demande d'un recours par une maman en chaise roulante, son fils a aussi un père qui pourra être présent aux réunions et activités de l'école. Les parents n'ont-ils pas le droit de s'impliquer tous les deux dans la scolarité de leur enfant ?

L'organisation des réunions de parents

En lien avec l'accessibilité de l'école, il est important de tenir compte des besoins spécifiques des parents pour choisir le lieu de réunion ; en effet, si celui-ci est inaccessible, des parents à besoins spécifiques ne peuvent participer.

Voici plusieurs extraits des réponses ouvertes au questionnaire à ce sujet :

- *Des salles au rez-de-chaussée sont inutilisées, c'est une question de PO qui ne prend aucune mesure claire.*
- *Comme les professeurs ne voulaient pas sortir de l'école lors des réunions de parents, je n'ai jamais pu les rencontrer. Or ma fille a présenté de très gros problèmes scolaires (elle n'a d'ailleurs jamais réussi sa 4^e faite 3 fois). Les professeurs ne me voyant pas aux réunions, je me déplaçais avec une béquille à l'époque, trouvaient que cela ne m'empêchait pas de monter les étages et que si je ne me rendais pas aux réunions, c'était que la scolarité de ma fille ne m'intéressait pas !*
- *Vu la difficulté d'accès, mon mari participe parfois sans moi aux activités de l'école, réunions de parents, etc.*

D'autres éléments sont à prendre en compte pour une participation active de tous les parents à ces réunions : lecture labiale (sur les lèvres) ou traduction en langue des signes, applications d'écriture ou de synthèse vocale, attention au vocabulaire et à la compréhension des propos, durée de la réunion, etc.

Eliane Demunter, responsable de l'asbl Grandir ensemble, insiste sur l'importance de la relation qui peut être établie avec les parents à besoins spécifiques. *Cela suppose une confiance et une collaboration habituelle entre les membres de la famille. Dans les cas évoqués, les enfants sont entendants et fréquentent l'enseignement ordinaire. Bien sûr (mais je ne fais que répéter ce que j'entends lors de réunions), la situation est très différente pour les personnes sourdes qui communiquent essentiellement en langue des signes. Pour elles, le manque d'interprètes est le VRAI problème.*⁶⁹ Comme le confirme Julie, notre maman témoin. *Faire appel à un interprète est difficile, car c'est souvent trop tardif pour en faire la demande.*⁷⁰

⁶⁸ Témoignage d'Isabelle Barbier, maman ayant un handicap physique, recueilli le 29 mars 2020.

⁶⁹ Témoignage d'Eliane Demunter, recueilli le 9 avril 2020.

⁷⁰ Témoignage de Julie, maman sourde, recueilli le 17 avril 2020.



Le suivi scolaire de son enfant

Selon le besoin spécifique du parent, celui-ci peut être limité dans l'accompagnement qu'il peut apporter à son enfant pour sa scolarité.

Un parent ayant un handicap mental ou des troubles d'apprentissages pourra être limité, voire dépassé, par les capacités de son enfant et le contenu des cours.

Les handicaps sensoriels limitent aussi les possibilités des parents à besoins spécifiques d'assurer le suivi scolaire de leur enfant. Yves en témoigne : *Mon aide pour les devoirs est variable. Je me souviens d'un devoir sur les articles où, avec une image et un nom sous l'image, il faut donner l'article. Ma fille me dit qu'il s'agit d'une carotte et me demande si c'est juste « la ». Je lui dis « oui », mais en dessous du dessin, c'est « légume » qui est écrit... Le problème va s'accroître avec les années et les contenus des cours.*⁷¹

Le handicap physique, comme l'explique Isabelle, peut aussi avoir un impact selon les demandes de l'école. *Je n'ai pas de souci pour assurer le suivi scolaire de mon fils et l'accompagner pour ses devoirs. Des problèmes peuvent survenir quand il faut aller chercher des choses pour le lendemain : du matériel pour du bricolage, des feuilles en forêt, etc. J'ai toujours essayé de trouver une solution et laissé un mot à l'enseignant si le déplacement n'avait pas pu être fait.*⁷²

Le repli sur soi

Comme nous l'avons déjà évoqué plus tôt, certains parents à besoins spécifiques peuvent prendre l'option du repli et du non-partenariat. Honte du handicap, crainte du jugement peuvent provoquer un repli sur soi et une non-participation du parent à besoins spécifiques aux occasions de rencontre.

Benoît évoque la honte des parents ou de leurs enfants. *Les parents en situation de handicap "se montrent" moins. J'ai eu le cas d'un élève qui avait honte de ses parents (handicap mental très léger), mais ça n'a jamais posé de problème de communication entre eux et moi. Tant que le prof est ouvert et non jugeant (ce n'est pas toujours le cas).*⁷³

Le comportement de l'équipe éducative peut aussi jouer un rôle à ce sujet. Si l'équipe se centre sur elle et ne cherche pas à créer une relation avec les parents, le partenariat ne pourra pas être efficace. Comme l'aborde un répondant au questionnaire en ligne, *le manque d'écoute et de dialogue actuellement de la part de la direction et d'une partie des professeurs est un frein.*

⁷¹ Témoignage d'Yves Vandermeulen, papa aveugle, recueilli le 16 juin 2020.

⁷² Témoignage d'Isabelle Barbier, maman ayant un handicap physique, recueilli le 29 mars 2020.

⁷³ Interview de Benoît, réalisée le 13 mai 2020.

Le manque de moyens

La volonté d'intégrer les parents ayant des besoins spécifiques ne suffit pas. Il faut penser la question des moyens humains, matériels et financiers et des contraintes organisationnelles.

Comme l'évoque un répondant au questionnaire en ligne, *l'école se trouve dans un très vieux bâtiment difficilement adaptable aux difficultés de mobilité. Par contre répondre à un mail, adapter des documents pour qu'ils soient faciles à lire, etc., ne demande que peu d'investissement.*

Benoît témoigne de la difficulté d'avoir des traducteurs en langue des signes. *Je n'ai jamais dû faire face à deux parents sourds. Il y en a donc toujours un pour dialoguer avec moi. Ou parfois l'enfant. On a déjà du mal à avoir un traducteur pour les enfants à l'école, alors pour les réunions de parents...*⁷⁴

Il faut tenir compte de l'aspect réaliste des aménagements possibles pour répondre aux besoins des parents. Certaines adaptations sont plus faciles à mettre en place et sont des aménagements raisonnables pour permettre à tous les parents d'exercer leurs droits : organiser les réunions de parents au rez-de-chaussée, installer une rampe d'accès amovible pour les fêtes et réunions de parents, aider un parent pour monter des escaliers, proposer des supports visuels clairs, parler en articulant bien face à un parent sourd qui sait lire sur les lèvres... D'autres adaptations sont plus conséquentes et demandent davantage de moyens : installation d'un ascenseur, travaux dans l'école pour la rendre plus accessible, présence d'un traducteur en langue des signes...



© Pixabay

⁷⁴ Interview de Benoît, réalisée le 13 mai 2020.

Pistes : quels leviers pour faciliter le partenariat ?

Du côté des parents, comme de l'école, des leviers peuvent être utilisés pour contrer les freins au partenariat école-familles avec les parents à besoins spécifiques.

Les parents à besoins spécifiques, les autres parents et les enseignants, par leurs témoignages et réponses au questionnaire en ligne, ont soulevé plusieurs pistes :

- sensibiliser et informer aux besoins spécifiques ;
- améliorer la formation initiale et continue des enseignants ;
- travailler sur la communication avec les parents ;
- développer l'écoute et l'empathie ;
- rendre les écoles accessibles ;
- développer l'inclusion et l'ouverture à tous ;
- reconnaître les compétences parentales de chacun ;
- travailler le concept de partenariat et de coéducation et en montrer les bénéfices pour l'élève ;
- créer un poste de personne de référence ;
- donner des moyens aux écoles.

Certaines pistes sont plus faciles à mettre en place que d'autres, mais elles sont toutes importantes. Elles précisent notre revendication présente dans notre mémorandum 2019 qui demande de *mettre en place une série de dispositifs d'accueil des parents ayant des besoins spécifiques (handicaps visibles et invisibles) au sein des écoles et des internats pour leur permettre d'accéder aux séances d'information, aux lieux de rendez-vous et de rencontre, de comprendre les attendus vis-à-vis de l'enfant et de la famille (comme tout autre parent)*.⁷⁵

Dans ce sens, comme l'ont évoqué plusieurs répondants au questionnaire ainsi que Sophie, maman interviewée, l'association de parents a un rôle à jouer pour aider à améliorer le partenariat entre l'école et les parents, qu'ils soient à besoins spécifiques ou non.

Sophie, avec son mari, a été impliquée dans l'association de parents de l'école primaire de son fils. Ayant des problèmes d'organisation, de planification et de priorisation (elle n'est pas dans la logique de l'organisation événementielle), Sophie est plutôt une exécutante, mais elle n'est pas dans l'écrit. *Dites ce que vous voulez que je fasse et je le ferai*. Ses partenaires connaissaient ses besoins spécifiques et étaient ravis de pouvoir compter sur elle, dans l'exécution comme dans l'apport d'idées.⁷⁶

Si des représentants des parents à besoins spécifiques sont dans les comités des associations de parents ou au sein des conseils de participation, ils pourront veiller à la prise en compte de ces besoins.

⁷⁵ Mémorandum UFAPEC 2019, p. 22.

⁷⁶ Témoignage de Sophie Leclère, maman HP, TDAH, dyslexique et dysorthographique, recueilli le 13 avril 2020.



Sensibiliser et informer sur les besoins spécifiques dans les écoles

L'information, c'est la base ! Si l'équipe éducative et les autres parents de l'école sont sensibilisés et informés, ils pourront s'adapter ou veiller à ce que l'école s'adapte pour que les parents à besoins spécifiques soient de réels partenaires de l'école.

Dans ce sens, faut-il envisager, avec l'accord des parents, que leurs besoins spécifiques soient signalés dans le dossier de leur enfant pour que les partenaires en aient connaissance ? L'idée est intéressante si elle est utilisée à bon escient, pour favoriser le partenariat.

Voici plusieurs extraits à ce sujet :

- *Je veux bien expliquer ma situation clairement si c'est pour mieux être compris.*
- *Sensibiliser à cela chez les enseignants...pour qu'ils posent la question lors de leur rencontre de parents ou lors de leur réunion de parents d'élèves à la rentrée. En parler pour que cela ne soit plus un sujet tabou et que les parents à besoins spécifiques osent aussi en parler d'eux-mêmes aux enseignants.*
- *Manque de connaissance des besoins spécifiques dans les écoles qui pourraient être soutenues par les centres PMS, pour être le relais auprès des parents dans un meilleur partenariat et soutien, pour analyser leur demande lorsqu'ils ont un besoin spécifique*

Encore faut-il que le parent ose briser le tabou qui existe autour de certains handicaps et ne craigne pas des conséquences négatives dans le diagnostic d'éventuelles difficultés de son enfant. Reconnaître une déficience mentale, un trouble de l'apprentissage en tant que parent, c'est aussi prendre le risque que l'enfant soit assimilé à ces mêmes difficultés.

Améliorer la formation des enseignants

Inclure dans la formation initiale et continue des modules sur les besoins spécifiques, le partenariat école-familles, la collaboration avec des parents aux profils singuliers est essentiel. *L'enjeu est de rechercher une complémentarité d'action avec la famille, qui sera source de richesse et d'efficacité. Parvenir à cette complémentarité d'action suppose une démarche particulière, jamais naturelle, qui s'acquiert par la formation et l'expérience, basée sur une attitude de « décentrage » : chercher à s'éloigner un peu de son propre champ de vision professionnelle lié à ses pratiques pour s'approcher quelques instants au plus près des préoccupations des parents. Créer les conditions d'une rencontre passe par l'acceptation des parents comme ils sont, sans vouloir les changer, en prenant appui sur leurs « compétences parentales ».*⁷⁷

Pensons à la formation des enseignants, mais aussi à celle des directions, des éducateurs, des agents des centres PMS et d'autres membres du personnel scolaire en contact avec les parents, comme les sont souvent les secrétaires.

⁷⁷ « parents : relations de l'Ecole avec les parents des élèves malades », in *Tous à l'école*, 25 juin 2017.



Utiliser des outils de communication variés

Varié les outils de communication permet de toucher un maximum de parents : téléphone, mail, documents papiers, vidéo présentant l'école et son projet d'établissement, projet éducatif et pédagogique, message audio sur le GSM du parent ou par mail, etc. Il y a toujours un canal plus facile que les autres pour chaque parent à besoins spécifiques. C'est encore mieux si l'équipe sait quel canal privilégier avec quel parent.

Comme l'explique Aurélie, *pour les réunions et autres rencontres, cela peut bien se passer malgré une cécité. Pour la surdité, c'est plus compliqué, mais on peut communiquer par écrit si la personne sourde ne communique pas du tout avec les entendants.*⁷⁸

Malgré sa dyslexie, Sophie préfère utiliser l'écrit dans sa communication avec l'école. *Pour ce qui est de la communication avec l'école, je préfère l'écrit, car je garde une trace de ce qui a été dit. Même si je ne gère pas bien l'écrit et ne sais pas écrire sans faute (j'ai besoin de me faire relire), je trouve que cela est plus facile et efficace. Même si mon mari a aussi des troubles d'apprentissages, on se relit l'un l'autre et on sait voir des fautes dans les écrits de l'autre, on se complète. Alors que mon mari a le réflexe de l'appel, j'ai celui de l'écrit, même si je reconnais que ce n'est pas le meilleur des canaux. Par exemple, le dossier du PMS, c'est une horreur ! C'est écrit tout petit et il y a peu de place pour écrire. J'ai trouvé une solution : copier et imprimer le document en plus grand. Cela me demande énormément de concentration, surtout lorsqu'il s'agit de gros documents, et donc cela provoque de la fatigue. Je n'ai pas envie de me concentrer après une journée de travail, de me coltiner un dossier de cinq pages pour les classes vertes ou une autre activité.*⁷⁹

Voici plusieurs extraits à ce sujet :

- *Améliorer ma communication afin d'être mieux comprise et y laisser paraître une bienveillance, probablement trop invisible alors que bien présente. Me faire aider de tout membre extérieur pour améliorer cette communication et cette théorie au sein de l'école pour qu'elle puisse se rendre compte que ce n'est pas que la lubie d'un parent dépassé.*
- *Proposer des moments d'échange en présentiel plutôt qu'en passant par la communication écrite.*

Favoriser les échanges et la communication

Pour compléter la piste précédente, il est aussi important de favoriser les moments d'échanges, formels ou informels. Les réunions individuelles et collectives sont à maintenir (et augmenter ?) pour favoriser la relation et le lien entre les personnes, même si ces réunions ne sont pas faciles à vivre pour tous les parents à besoins spécifiques.

Sophie témoigne au sujet des réunions. *J'ai une lecture plus lente des commentaires sur le bulletin, je demande parfois aux enseignants de reformuler ces commentaires pour les comprendre. Il m'arrive même de demander à l'enseignant de lire lui-même le commentaire à voix haute si je n'arrive pas à lire son écriture. Lors des réunions avec la*

⁷⁸ Interview d'Aurélie, réalisée le 18 mai 2020.

⁷⁹ Témoignage de Sophie Leclère, maman HP, TDAH, dyslexique et dysorthographique, recueilli le 13 avril 2020.

logopède et le titulaire de mon fils, j'utilise ma tablette (pour noter ce à quoi je pense sans couper l'interlocuteur, pour voir et agrandir un document dont il est question lors de la réunion, etc.). Les réunions communes, je préfère ne pas y aller, car c'est l'horreur pour moi vu mon TDAH. Je ne sais pas gérer les diverses interventions et apartés. De plus, étant HP, j'ai un émotionnel à fleur de peau. Je préfère attendre le PV de la réunion. Ce ne serait pas une solution pour moi, mais je pense que ce serait bien de proposer des réunions par visioconférence pour éviter les problèmes d'accessibilité qui touchent d'autres parents à besoins spécifiques.⁸⁰

Yves explique participer aux réunions de parents. C'est une petite école, je sais me déplacer dans les bâtiments et je suis connu de la direction et de l'équipe éducative. Avec ma canne, je ne saurais pas cacher mon handicap. Je ne passe pas inaperçu. Des soucis peuvent se présenter comme l'inscription sur l'horaire de l'enseignant pour la réunion. Cet horaire est sur un papier, sur la porte de la classe. Je dois donc demander à quelqu'un d'inscrire mon nom pour moi à l'horaire. Je n'hésite pas à demander les informations dans un mail plutôt que sur un papier, car le mail je peux utiliser un logiciel pour le lire.⁸¹

Une maman sourde dit ne pas avoir de problème pour ce qui est des contacts personnels avec les enseignants. Je suis oraliste⁸² (bien que maîtrisant la langue des signes) et j'ai une bonne lecture labiale, donc un peu de bonne volonté de l'interlocuteur suffit. Quand il y a une réunion de parents (dans le sens où nous l'entendons : avec toute la classe), je suis accompagnée. S'il s'agit de contacts personnels, cela ne pose pas vraiment de problèmes. Pour les réunions de classe, j'ai pensé faire appel à un interprète, mais la disponibilité de ceux-ci, de celles-ci est tellement réduite que j'ai rapidement opté pour une autre solution. Ma maman m'a déjà accompagnée pour des réunions. Grâce au compte-rendu de celle-ci, j'ai pu intervenir soit en fin de réunion, soit lors d'un rendez-vous ultérieur avec l'enseignant.⁸³

Les échanges peuvent aussi se penser via outils numériques pour une fréquence plus régulière : mails et visioconférences. Yves évoque l'intérêt du numérique. Le confinement a permis de mettre en place du travail scolaire à distance. Il faut voir quelle est l'accessibilité de ce travail et s'il est possible de transformer les documents via les logiciels utilisés par les aveugles. Un document Word ou un tableau Excel, c'est possible. Un schéma ou un PDF, cela peut être plus compliqué... Mettre l'information sur Internet n'est pas suffisant. Un scan n'est techniquement pas accessible. Les avantages de sites internet pédagogiques permettent de faire les travaux sur ordinateur, d'avoir les corrections sur l'ordinateur. Des écoles ont mis en place un bulletin ou un journal de classe sur internet. Ce n'est pas le cas pour toutes les écoles, c'est au bon vouloir des directions et des enseignants.⁸⁴

L'essentiel est de prendre le temps de discuter, de se parler dans l'articulation des différences en utilisant les moyens de communication les plus adéquats.

⁸⁰ Témoignage de Sophie Leclère, maman HP, TDAH, dyslexique et dysorthographique, recueilli le 13 avril 2020.

⁸¹ Témoignage d'Yves Vandermeulen, papa aveugle, recueilli le 16 juin 2020.

⁸² L'oralisation est la capacité de la personne sourde à s'exprimer verbalement.

⁸³ Témoignage d'une maman sourde transmis par Eliane Demunter, le 9 avril 2020.

⁸⁴ Témoignage d'Yves Vandermeulen, papa aveugle, recueilli le 16 juin 2020.

Rendre les écoles accessibles

Comme Isabelle, mais aussi d'autres témoins et plusieurs répondants au questionnaire en ligne, nous pensons qu'il faut des normes d'accessibilité plus strictes pour tous les bâtiments scolaires et obligatoires pour les nouvelles constructions et les rénovations. Il faut que ces normes soient respectées et que des sanctions soient mises en pratique en cas de non-respect.

L'intérêt est de disposer de bâtiments accessibles à tous les parents (y compris à mobilité réduite) et de s'assurer que tout parent à besoins spécifiques puisse accéder dans de bonnes conditions au lieu de rencontre lorsqu'il participe à une réunion, une séance d'information, un événement festif, etc.

*Fatima déplore l'inaccessibilité de son école. C'est dommage, même si les bâtiments sont assez récents, ils sont en grande partie inaccessibles : il y a des escaliers partout ! On peut aussi pallier ce problème en plaçant des plans inclinés provisoires.*⁸⁵

*Isabelle explique que pour les réunions de parents, des choses ont été mises en place par les enseignants pour me permettre d'y être. Lors de la réunion en début d'année, les enseignants ont proposé que cette réunion se fasse dans le réfectoire pour que je puisse y participer, même si, après, je ne sais pas visiter la classe comme les autres parents. Lors de rencontres individuelles, l'enseignant me reçoit au rez-de-chaussée. Le mot est passé entre enseignants depuis la première maternelle. L'initiative d'une enseignante a été suivie par l'ensemble de l'équipe et comprise par l'ensemble des parents.*⁸⁶

Développer des mécanismes d'entraide

La solidarité permet de soutenir la famille et de lutter contre les discriminations. *En soutenant la famille, les États marquaient leur volonté de soutenir une instance de socialisation et de transmission de valeurs. Selon cette approche, soutenir la famille, c'est en quelque sorte investir dans la construction et la consolidation de la société.*⁸⁷

Les quatre grands principes du soutien à la parentalité peuvent guider les mécanismes de solidarité à l'école :

- *l'enfant est au cœur du soutien à la parentalité ;*
- *les parents ont des compétences ;*
- *le soutien à la parentalité s'adresse à tous les parents ;*
- *la prise en compte des contextes de vie est nécessaire.*⁸⁸

Comme pour le soutien à la parentalité, les mécanismes d'entraide doivent se penser comme une aide et non une assistance aux parents à besoins spécifiques. Aider peut aussi signifier responsabiliser le parent, le valoriser, développer son sentiment de compétences parentales.

L'objectif premier de la communauté scolaire est le bien-être de l'élève. Tous les parents ont des compétences, même les parents à besoins spécifiques. Il ne faut pas confondre

⁸⁵ Interview de Fatima, réalisée le 14 mai 2020.

⁸⁶ Témoignage d'Isabelle Barbier, maman ayant un handicap physique, recueilli le 29 mars 2020.

⁸⁷ Couples et familles asbl, *Quels soutiens à la parentalité ?*, dossier n°120, 2017, p. 10.

⁸⁸ ONE, *Pour un accompagnement réfléchi des familles. Un référentiel de soutien à la parentalité*, 2012.



les compétences du parent à éduquer son enfant et son niveau d'instruction qui peut le freiner dans la compréhension des attendus de l'école et dans l'accompagnement de la scolarité de l'enfant. Il ne faut pas hésiter à repérer et valoriser ces compétences personnelles. Tout parent peut avoir besoin du soutien de la communauté, ne fût-ce que temporairement. Chaque famille a un vécu et une situation particulière qui lui est propre.

Créer un réseau de proximité, personnel et de qualité permettra au parent à besoins spécifiques de se sentir soutenu et entouré. *En ce qui concerne la disponibilité du soutien social en matière d'éducation, on trouve également dans le groupe de participants des parents qui peuvent faire appel, avec une satisfaction partagée, à leur réseau familial, dont les grands-parents, par exemple. Sans oublier aussi l'important soutien mutuel des participants aux groupes. Cette forme de solidarité ou de soutien est parfois aussi qualifiée de plus utile et en tout cas de plus acceptable que le soutien formel.* ⁸⁹

C'est en créant un climat de confiance que l'on peut reconnaître les compétences parentales, s'ouvrir à tous les parents et valoriser l'acceptation du handicap. Un parent à besoins spécifiques se sentira plus à l'aise pour faire part de ses difficultés si la direction et l'équipe sont bienveillante et empathique, s'il est reconnu dans ses compétences, quelles qu'elles soient.

Inclure tous les parents dans la communauté scolaire

Les parents à besoins spécifiques peuvent souhaiter un accompagnement dans une triple perspective :

- les soutenir dans leur rôle de parent d'élève ;
- assurer la réalisation d'un rôle valorisé par la société ;
- garantir le développement de leurs enfants.

Isabelle témoigne de la difficulté de participer à toutes les activités. *Les parents ont été invités à participer à des activités dans la classe comme lire des histoires, je regrette de ne pas savoir le faire. Dernièrement, j'ai participé à l'activité ramassage d'ordures dans le quartier de l'école. Mon fils était fier et content que je participe à l'activité avec eux.* ⁹⁰

Dans ce sens, repérer ces ressources que les parents développent, malgré une accumulation de difficultés, les valoriser et leur donner une envie de s'impliquer. Selon ses capacités, ses limites et ses besoins, tout parent d'élève a quelque chose à apporter à la collectivité. L'intégration de tous passe par la reconnaissance des compétences de chacun. La base, c'est l'ouverture à tous et l'écoute !

Pour inclure tous les parents dans la communauté scolaire, il est important de dépasser la peur de mal faire face au handicap, vu la méconnaissance des besoins spécifiques et des adaptations environnementales nécessaires, et d'adopter une attitude d'ouverture, de tolérance et d'écoute.

⁸⁹ BEAGUE Philippe, *Parents, enseignants... La guerre ouverte ?*, Chronique sociale, 2007, p. 39.

⁹⁰ Témoignage d'Isabelle Barbier, maman ayant un handicap physique, recueilli le 29 mars 2020.

Créer un poste « personne de référence »

Le contact est parfois plus facile avec le personnel psycho social (assistant social, psychologue, éducateur). C'est un intermédiaire intéressant. L'idée est de permettre un accompagnement et une mise en place de la relation école-familles par des professionnels formés, car l'enseignant n'est pas formé, outillé pour cela. Ces intermédiaires ont un rôle essentiel pour les rencontres, les réflexions, les échanges dans la bienveillance, la vigilance et la bientraitance. C'est plus facile, comme c'est parfois le cas dans des écoles à encadrement différencié ou de l'enseignement spécialisé, d'avoir une personne de contact privilégiée.

Voici des extraits sur l'intérêt d'avoir une personne de référence :

- *En primaire, le dialogue passait bien vu qu'on avait qu'un seul intervenant.*
- *La direction, les éducateurs, les enseignants qui auraient une connaissance spécifique de ce besoin spécifique. Un enseignant pratiquant la langue des signes avec un parent sourd.*

Même si le parent peut trouver un soutien dans des structures externes à l'école (école de devoirs, service AMO, CPAS, etc.), il est important que le lien se fasse. Quel peut être le relais pour le parent au sein de l'établissement scolaire ? Qui pourrait avoir une fonction avant tout sociale et humaine pour assurer la qualité du partenariat école-famille ?

Cette personne de référence pourrait être un membre du centre PMS présent à l'école. Le soutien à la parentalité est une des huit missions des centres PMS. Cela peut se faire sur demande, concernant la scolarité ou des difficultés personnelles. *C'est en cela que, alors même que la coéducation constitue l'affaire de tous ceux qui composent la communauté éducative, le soutien à la parentalité ne concerne en définitive qu'une partie de celle-ci. C'est pour cela aussi que ce type de soutien se relève exclusivement l'affaire de professionnels spécifiquement formés pour le mettre en œuvre efficacement.*⁹¹

Donner des moyens aux écoles

Comme l'explique un répondant au questionnaire en ligne, *il leur faudrait plus de moyens. Tout est là, les conseils, les compétences, la volonté... Mais il faudrait reconnaître ce travail par une aide structurelle.*

Pour sensibiliser, informer et former, utiliser des outils de communication variés, favoriser les échanges, rendre les écoles accessibles, développer des mécanismes de solidarité, inclure tous les parents, avoir une personne de référence, il faut donner des moyens humains, matériels et financiers aux écoles et à la communauté éducative.

Avec ces moyens, l'école s'adaptera et améliorera le partenariat école-familles avec les parents à besoins spécifiques.

⁹¹ BERGER Maxime, HUMBEECK Bruno et LAHAYE Willy, *Parents, enseignants... éduquer ensemble en restant chacun à sa place*, op cit, p. 72.

Oser innover pour s'adapter

Au sein des équipes éducatives, faire preuve de créativité et d'ouverture d'esprit est indispensable, car chaque situation est particulière.

La base est de développer des actions et des adaptations au niveau local en tenant compte des réalités propres aux écoles et en se mettant à la place du parent à besoins spécifiques. Ensemble, osons rechercher des solutions propres à chaque situation. Utilisons aussi la créativité et l'imagination des personnes à besoins spécifiques pour pallier leurs besoins.

Ce qui est mis en place pour les élèves à besoins spécifiques en termes d'aménagements raisonnables peut servir de base dans les actions concrètes permettant d'améliorer le partenariat avec les parents à besoins spécifiques. Fatima appuie cela. *Plus précisément par rapport aux besoins spécifiques, je me suis déjà adaptée pour un élève malentendant et une collègue a eu en classe un élève malvoyant. J'avais un amplificateur pour que mon élève m'entende bien et ma collègue avait une machine en prêt pour traduire en braille les documents à destination de cet élève. Ce genre d'aménagements pourrait être mis en place si nous avons à nous retrouver face à des parents malentendants ou malvoyants.*⁹² Ce sont les acteurs de terrain qui doivent être créatifs pour s'adapter aux réalités qui leur sont propres.



© Pixabay

⁹² Interview de Fatima, réalisée le 14 mai 2020.



Conclusion

Le parent d'élève, qu'il soit à besoins spécifiques ou non, est un membre à part entière de la communauté éducative. Son implication est un gage de bien-être et de réussite pour son enfant. L'alliance éducative avec les professionnels est au bénéfice de l'élève et de son épanouissement. Cette collaboration doit se faire dans le respect de chacun et de la non-stigmatisation.

Comme tout parent, un parent à besoins spécifiques a des compétences parentales à valoriser. *Nombreux sont les parents porteurs de handicap qui donnent à leurs enfants tout ce dont ils ont besoin pour se développer sereinement : amour et compétences parentales.*⁹³ Cela n'empêche pas que ses besoins aient un impact sur l'exercice de sa parentalité, entre autres concernant la scolarité de son enfant.

Un parent à besoins spécifiques peut-il être partenaire de l'école et exercer pleinement son rôle de parent d'élève ? Oui, c'est même un de ses devoirs et droits de parent. Dans la pratique, c'est parfois plus compliqué. Il y aura des freins limitant le partenariat. Les leviers pour les lever seront actionnés selon l'ouverture de l'école, les besoins spécifiques du parent et leurs impacts sur la relation avec l'équipe éducative et l'implication dans la scolarité de l'enfant.

Beaucoup de parents à besoins spécifiques se débrouillent, parfois avec un très bon accueil de l'école, pour s'impliquer au mieux dans la scolarité de leur enfant. L'école doit aussi faire un pas vers ces parents pour une réelle inclusion, mais les bonnes volontés ne suffisent pas.

Comme l'explique un répondant au questionnaire en ligne, *la personne à besoins spécifiques a déjà fait son travail d'intégration, il est nécessaire maintenant que l'environnement fasse un travail d'inclusion. La différence doit être considérée comme partie intégrante de notre société.*

Le parent à besoins spécifiques est avant tout un parent d'élève de plein droit. Son acceptation par l'école est importante pour induire une reconnaissance de soi et par l'élève. Cela nécessite que l'école s'informe, se forme et dépasse les préjugés et tabous encore bien présents dans notre société autour du handicap. Permettre au parent à besoins spécifiques d'accompagner la scolarité de son enfant, de s'investir dans le système éducatif et la vie de l'établissement scolaire, de se sentir responsable et partenaire et de participer à la vie de l'école, c'est d'abord servir l'intérêt supérieur de l'enfant qui doit guider les décisions qui le concernent.

Le parent à besoins spécifiques a le droit d'être accompagné et soutenu pour éduquer ses enfants. Pour respecter ses droits, les autorités et la communauté scolaire doivent valoriser ses capacités et ses compétences ainsi que s'adapter pour tenir compte de ses besoins.

⁹³ CLERBAUT Nadine, PONCELET Véronique et VAN CUTSEM Violaine, *Handicap et maltraitance*, op cit, p. 56.

L'idée est de rendre et maintenir le parent acteur, d'épingler ses compétences, de se rencontrer autour des apprentissages de l'élève, de vivre ensemble entre partenaires éducatifs.

Selon les besoins spécifiques, l'implication parentale est impactée : visibilité et connaissance du besoin spécifique par les partenaires, utilisation d'outils de communication approprié, accessibilité de l'école, présence et participation aux réunions de parents, suivi scolaire, etc.

Pour l'UFAPEC, les parents à besoins spécifiques doivent être accueillis et soutenus comme tout parent d'élève. Nous appuyons la nécessité de :

- sensibiliser aux besoins spécifiques dans les écoles ;
- améliorer la formation des enseignants ;
- utiliser des outils de communication variés notamment grâce au TIC ;
- favoriser les échanges et la communication ;
- rendre les bâtiments scolaires accessibles ;
- créer un poste de personne de référence besoins spécifiques ;
- développer des mécanismes d'entraide ;
- inclure tous les parents dans la communauté scolaire.

Cela demande effectivement des moyens humains, matériels et financiers, mais tout autant des choix et de la créativité de la part des équipes éducatives.

La base reste l'ouverture à tous et l'écoute entre partenaires éducatifs. C'est en développant des mécanismes au niveau local qu'un climat de confiance et de bienveillance peut s'établir pour reconnaître les compétences de chacun. Des changements structurels et de mentalités peuvent soutenir cette évolution sur le terrain.

Pour les deux derniers points en particulier, entraide et inclusion, les associations de parents ont un rôle à jouer pour aider les parents à besoins spécifiques à être de réels partenaires de l'école.

En tant que partenaire de l'école, le parent à besoins spécifiques peut et doit pouvoir, comme n'importe quel parent s'investir dans les structures officielles de participation que sont l'association de parents et le conseil de participation. Nous pourrions nous attarder, dans une prochaine publication, sur la place à donner aux parents à besoins spécifiques dans ces structures. Il est essentiel également de représenter la voix de ces parents au sein de ces structures afin qu'ils puissent être pleinement partenaires de l'école.



© Pixabay

Bibliographie

- ❖ AFP, « Être parent et handicapé : un défi compliqué », 9 février 2019, <https://informations.handicap.fr/a-parent-PCH-droit-handiparentalite-11551.php>
- ❖ AKKARI Abdeljalil et CHANGKAKOTI Nilima, « Les relations entre parents et enseignants », in *La revue internationale de l'éducation familiale* n°25, 2009, pp 103-130, <https://www.cairn.info/revue-la-revue-internationale-de-l-education-familiale-2009-1-page-103.htm#>
- ❖ BEAGUE Philippe, *Parents, enseignants... La guerre ouverte ?*, Chronique sociale, 2007
- ❖ BERGER Maxime, HUMBEECK Bruno et LAHAYE Willy, *Parents, enseignants... éduquer ensemble en restant chacun à sa place*, 2018
- ❖ CLEREBAUT Nadine, PONCELET Véronique et VAN CUTSEM Violaine, *Handicap et maltraitance*, temps d'arrêt lectures, YAPAKA
- ❖ Couples et familles asbl, *Quels soutiens à la parentalité ?*, dossier n°120, 2017
- ❖ Couples et familles asbl, *Un bébé ! Et après ?*, dossier n°119, 2017
- ❖ DAUTREBANDE Violaine, « Décret Associations de Parents, bientôt une AP dans chaque école », in *Les parents et l'école*, n°63, mai 2009, p. 5, http://www.ufapec.be/files/files/parents_ecole/pe63complet.pdf
- ❖ LEBRETON France, « La difficulté est que les jeunes aidants ne se considèrent pas comme aidants », in *La Croix*, 6 octobre 2017, <https://www.la-croix.com/Famille/difficulte-jeunes-aidants-considerent-pas-comme-aidants-2017-10-06-1200882517>
- ❖ Mémoire UFAPEC 2019, <http://www.ufapec.be/files/files/Politique/memorandum/MEMORANDUM-2019.pdf>
- ❖ ONE, *Pour un accompagnement réfléchi des familles. Un référentiel de soutien à la parentalité*, 2012
- ❖ « Parents : relations de l'Ecole avec les parents des élèves malades », in *Tous à l'école*, 25 juin 2017, <http://www.tousalecole.fr/content/parents-relations-de-lecole-avec-les-parents-des-%C3%A9l%C3%A8ves-malades>
- ❖ UNIA, « A l'école de ton choix avec un handicap. Les aménagements raisonnables dans l'enseignement », juillet 2019, https://www.unia.be/files/Documenten/Publicaties_docs/1386-UNIA_brochure_EcoleHandicap-FR-AS.pdf

Analyses et études UFAPEC citées

- ❖ FLOOR Anne, *Être un enfant aidant proche d'un parent en souffrance psychique et élève : un duo impossible ?*, Analyse UFAPEC n°17.19, septembre 2019, <http://www.ufapec.be/files/files/analyses/2019/1719-eleve-et-aidant-parent-troubles-psych.pdf>
- ❖ LORIERIS Bénédicte, *Les jeunes aidants proches ont-ils la même chance d'insertion sociale que d'autres jeunes ?*, Analyse UFAPEC n°10.18, juillet 2018, <http://www.ufapec.be/files/files/analyses/2018/1018-jeunes-aidants-proches.pdf>
- ❖ PIERARD Alice, *Accueillir le handicap des parents dans l'école, est-ce possible ?*, Analyse UFAPEC n°23.15, novembre 2015, <http://www.ufapec.be/files/files/analyses/2015/2315-handicap-des-parents.pdf>
- ❖ PIERARD Alice, *L'enfant, un messenger entre l'école et ses parents ?*, Analyse UFAPEC n°34.16, décembre 2016, <http://www.ufapec.be/files/files/analyses/2016/3416-Enfant-messenger.pdf>
- ❖ PIERARD Alice, *L'inclusion des personnes en situation de handicap : une réalité ou un idéal ?*, étude UFAPEC 2017, décembre 2017, <http://www.ufapec.be/files/files/analyses/2017/2617-Etude-inclusion.pdf>

Sources légales

- ❖ Contrat pour l'école, 2005, http://www.enseignement.be/index.php?page=23827&do_id=8087&do_check=
- ❖ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, 24 juillet 1997, https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/21557_010.pdf
- ❖ Décret portant sur les Associations de parents d'élèves et les Organisations représentatives des parents et Associations de parents d'élèves, 30 avril 2009, https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/34365_003.pdf
- ❖ Décret relatif à l'accueil, à l'accompagnement et au maintien dans l'enseignement ordinaire fondamental et secondaire des élèves présentant des besoins spécifiques, 7 décembre 2017, https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/44807_000.pdf

Tous les liens internet ont été vérifiés le 18 juin 2020